Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Indre

Fédération Départementale
des Chasseurs

DE L'INDRE

Siège Social :
46, boulevard du Moulin Neuf
B.P 12
36001 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 22 15 98
Fax : 02 54 22 07 04
fdc36@chasseurdefrance.com
Site internet : www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc36

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 24 Avril 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau

Président : **GENICHON Gérard**, à Paudy
Vice-Président : **LEGENDRE Xavier,** à Rosnay
Secrétaire Générale : **CHARPENTIER Dominique**, à Brives
Secrétaire Adjoint **: ORDONNEAU Jean-Patrick**, à Châteauroux
Trésorier : **LEDOUX Christian**, à Châteauroux
Trésorier-Adjoint : **MARDON Jacques,** à Châteauroux

Membres

BOUVARD Gérard, à Villentrois
CLAVELEAU Clément, à Meunet-Planches
de VAUGELAS François, à Vendoeuvres
DUTEIL Bruno, à Nohant Vic
DUVOUX Alain, à Chabris
MALLERET Daniel, au Poinçonnet
MARCHENAY Lionel, à Vigoux
MESNARD Christian, à Vineuil
MOULIN Guy, à Prissac

SERVICES ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Directrice :	**GIQUEL-CHANTELOUP Valérie**	
Responsable Service Administratif & Communication :	**GABLIN Anne**	
Comptabilité :	**GONIN Brigitte**	
Secrétariat :	**de la FUENTE Marianne**	
	LONGIN Catherine	
	NADAUD Martine	
Service technique :	**BABIGEON David**	Tél : 06.89.30.40.66
	BERTON Jérôme	Tél : 06.79.69.55.69
	BOURGUEMESTRE François	Tél : 06.89.30.40.69
	CARTOUX Bruno	Tél : 06.89.49.68.48
	HUGUET Laurent	Tél : 06.09.17.22.89
	LECLERC Julien	Tél : 06.89.30.40.56
	SEEVAGEN Henri-Hubert	Tél : 06.07.69.23.15

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du Compte-rendu de l'AG 2018.**

2. **Rapport moral du Président.**

3. **Rapport d'activités fédérales 2018.**

⇨ Madame Dominique CHARPENTIER & Monsieur Christian MESNARD

4. **Rapport financier – Exercice 2017-2018.**

⇨ Introduction par Christian LEDOUX, Trésorier

⇨ Lecture des comptes par Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

5. **Rapports du Commissaire aux Comptes (Annexes 1 & 2).**

⇨ Monsieur Gérard CALAND

6. **La réforme de la chasse**

⇨Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

7. **Présentation du budget 2019-2020.**

⇨Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

8. **Exposé sanitaire par le Docteur Xavier LEGENDRE.**

9. **Questions diverses.**

10. **Remise des médailles.**

1. Approbation du Compte-rendu de l'AG 2018.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 avril.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.

Bureau de l'Assemblée Générale identique à celui du Conseil d'Administration.
L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président.

Personnalités présentes : Mme COTTIN, Directrice Départementale des Territoires, représente M. le Préfet ; Mme DUFFOURG, Cheffe de service Appuis aux territoires ; M. MESMIN, Maire adjoint (représentant Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux) ; M. le Député François JOLIVET ; Colonel Christian PRUNIER, Chef d'Escadron Jérôme PERUZZO ; Mme Caroline MALLET Cheffe de l'unité protection animale de la DDCSPP et Christine GUENAN ; M. Robert CHAZE Président de la Chambre d'Agriculture ; M. André GATEAU de la Chambre d'Agriculture ; Mme Marie-France LHERITIER, ex-directrice de la Chambre d'Agriculture ; M. Yann DUBOIS de la SABLONIERE, Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale ; Mme Laurence de GRESSOT Présidente des Forestiers Privés de l'Indre et M. Jacques PENIGAULT ; M. Jean-Claude COTINEAU, Vice-président de la FDC18 (représentant M. François-Hugues de CHAMPS) ; M. Jacques BOUCHET de l'ONCFS, responsable national du permis de chasser ; M. Olivier MICHOT (représentant Mme Valérie DIAGNE, Directrice de la SAFER) ; M. Yves CHASTANG et M. Samuel SEMPE de l'ONCFS ; M. Claude TANCHOUX CRCO (représentant Bruno TARDIEU, Président) ;M. Pierre TELLIER, Maire de MIGNE ; M. Jean-Claude MATHE, Président régional des Louvetiers ; Je remercie aussi tous les présidents des associations de chasses spécialisées ; tous les présidents de sociétés communales et privées et d'une façon générale tous les bénévoles qui se sont manifestés avec beaucoup d'efficacité notamment lors de notre 10ème Salon de la chasse et trophées de cerfs ; Messieurs les estimateurs de dégâts de gibier, Madame et Messieurs les administrateurs de la FDC.

Personnalités excusées : Mme Stéphanie AOUINE, Procureur de la République ; M. Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux (représenté par M. J.F. MESMIN) et M. Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET, Directeur de la Communication de Châteauroux Métropole; Commandant ANCHE (CTM Rosnay) ; M. BARBEY, Directeur de l'A.P.P. ; M. Alain BELLOY, Président de la FDC37 ; M. Michel BLONDEAU, Association des Maires de l'Indre ; M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional ; Antoine BAUJARD, Président des Jeunes Chasseurs ; Mme Aude BOURON, Directrice Fédération Régionale des chasseurs du Centre ; M. Jean-Louis CAMUS, Président de la Réserve Naturelle de Chérine ; M. François-Xavier de FOUGERES ; Mme Marie-Thérèse DESHAYES, Directrice Lycée Agricole NATURAPOLIS ; M. Philippe FOURY, Directeur de la D.D..C.S.P.P. ; M. Bertrand DUGRAIN, Directeur Agence ONF Berry-Bourbonnais ; M. Benoît DUTHEIL, Estimateur ; M. Pierre GABILLON, ancien administrateur ; Mme Frédérique GERBAUD, Sénatrice ; M. Lionel JOSSERAND, Substitut du Procureur ; Mme Sandrine COTTON, Sous-Préfète du Blanc ; M. Jean-François MAYET, Sénateur ; M. Thierry BONNIER, Préfet de l'Indre ; M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCO (représenté par M. Claude TANCHOUX, administrateur) ; M. Glenn VERBEKE, Responsable cynégétique de l'ONF ; M. Jacques TROTIGNON, Directeur de Chérine ; M. André WIBAUX, Président du Syndicat des exploitants piscicoles (représenté par M. de la PEYRIERE) ; M. Patrick LEGER, Président de l'A.P.P.(représenté par M. J.C. THIBAUT) ; M. Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental.

Je voudrais évoquer la mémoire de quelqu'un qui nous a quitté. Monsieur Emile GOYON a été administrateur de cette Fédération pendant 20 ans. Il était l'ami de Monsieur de PONCHALON et était chargé de la gestion de l'administration du Domaine du Plessis. Egalement Trésorier adjoint, il a été un artisan de cette Fédération pendant de nombreuses années. Je vous demanderais d'observer une minute

de silence pour Monsieur Emile GOYON et pour tous ceux qui font partie de notre grande famille de la chasse et dont j'ignore la disparition.
Je vous remercie.
Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs et sympathisants. C'est la cinquième fois consécutive que je m'adresse à vous durant l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Indre et je croyais sincèrement que ce serait la dernière mais depuis 2018, les statuts des Fédérations ont été modifiés et l'équipe que je préside a été prolongée jusqu'en 2022. Je ne puis donc pas vous délivrer un message en forme de testament mais bien au contraire un exposé prospectif concernant la chasse et les chasseurs de notre département. Si nous jetons un bref regard sur l'année écoulée, le fait qui a sans doute le plus marqué les chasseurs c'est l'adoption d'un nouveau schéma cynégétique départemental avec une réduction de la période d'agrainage et l'interdiction de l'utilisation du maïs. Je pressentais les réactions négatives de la plupart d'entre vous mais devant la conviction exprimée, aussi bien des représentants de l'Etat que de ceux des intérêts agricoles et forestiers, je me suis rallié à cet avis en pensant que je n'avais pas le droit de ne pas essayer car le véritable problème qui occulte tous les autres c'est bien celui de l'explosion de la population des sangliers. Ce n'est pas un problème départemental spécifique mais bien véritablement un problème national. De plus, ce n'est pas qu'un problème cynégétique, c'est aussi un problème de sécurité publique lié aux risques accrus de collision et également un réel risque sanitaire qu'évoquera tout à l'heure le Docteur Xavier LEGENDRE.
Ce n'est pas une décision démagogique car son impopularité prévisible m'a valu un petit séjour à l'hôpital. Ce petit accident de santé, outre le fait de me ramener à une certaine humilité, a amené M. le Préfet à proposer un aménagement du schéma départemental en décidant de revoir cette position au bout de deux années d'expérience. Alors de grâce, ne me demandez pas si nous en sommes en mesure d'affirmer dès maintenant que ces dispositions sont bonnes ou mauvaises. Attendons le délai d'observation prévu et nous prendrons une décision en CDCFS en septembre 2020 (du moins c'est ce que je proposerai à M. le Préfet).

Autre sujet de réflexion et de préoccupation c'est la loi réformant en profondeur la pratique de la chasse en France. Comme je l'ai déjà présentée à quatre reprises au cours des réunions préparatoires, j'ai demandé à notre directrice de vous l'exposer tout en précisant qu'elle n'est pas encore votée et que des difficultés se présentent quant à certaines dispositions contestées par nos opposants traditionnels. Je remercie les parlementaires, aussi bien les députés et sénateurs qui nous ont beaucoup soutenus dans ce département. A propos de cette loi le mot d'ordre pour l'instant est « confiance mais prudence ». Nous avons construit notre budget comme si la loi était définitivement adoptée mais ce n'est pas encore le cas et il n'est pas impossible que nous soyons amenés à convoquer une assemblée générale extraordinaire … C'est du domaine du possible plus que du probable mais il faut se tenir prêts à faire face à toute éventualité !
Lors de ma prise de fonction, j'ai déclaré que je voulais favoriser l'accès des jeunes à la chasse et, à cet effet, nous avons institué le permis à 0 € pour trois ans, ce sera donc la dernière année gratuite, alors profitez-en !! Il ne faut cependant pas se voiler la face « il y a 50 ans, les gens de mon âge étaient vieux » (Raymond Devos). Le vieillissement de la population des chasseurs suit le mouvement du vieillissement inexorable de la population de la France. Il y a un renouveau plus ou moins conscient du malthusianisme (même si la famille GENICHON est à contre-courant !). Il faut donc penser aux jeunes, de moins en moins nombreux et de plus en plus éloignés du monde naturel, de la campagne, des champs et des forêts. C'est pourquoi nous avons beaucoup investi dans l'éducation à l'environnement car bien au-delà des préoccupations de la chasse, il faut faire prendre conscience aux jeunes des enjeux environnementaux à travers le maintien des milieux et des espèces vivant dans ces milieux (on nous annonce déjà la disparition prochaine de nombreuses espèces floristiques et faunistiques en partie en raison du réchauffement climatique).
A cet effet, nous avons décidé de créer un sentier pédagogique de découverte des milieux et des espèces sur notre site du Plessis animé par notre technicien Bruno CARTOUX et destiné en priorité aux écoles primaires, mais bien sûr ouvert à tous.

J'en profite pour remercier Xavier LEGENDRE qui a travaillé longuement et avec le plus grand soin pour que les panneaux pédagogiques soient les plus efficaces possible. Ce sentier sera inauguré le mercredi 11 septembre 2019 en présence de toutes les autorités du département, en même temps qu'une stèle élevée en l'honneur du Président Charles-Henri de PONCHALON qui a eu l'idée d'acheter ce Domaine qui nous permet d'assurer toutes les formations qu'évoquera tout à l'heure Christian MESNARD dans son rapport.
Autre initiative plus directement liée à la chasse, c'est l'acquisition de l'Etang de Beauvais, sur la proposition de Christian LEDOUX et qui est destiné à la fois au maintien d'une qualité des milieux aquatiques et aussi à l'initiation des jeunes chasseurs à ce qu'était hier encore la gloire de la Brenne, c'est-à-dire la chasse au gibier d'eau avec ses passées extraordinaires. Cet étang sera inauguré le 29 juin de cette année à la suite de l'Assemblée Générale des chasseurs de gibier d'eau présidée par M. LANCHAIS et qui a en charge cette mission initiatique en collaboration avec notre technicien François BOURGUEMESTRE.

Enfin je terminerai en évoquant le thème de la sécurité qui est sans doute le plus angoissant pour un responsable cynégétique, qu'il soit Président de Fédération ou simplement responsable d'une chasse au grand gibier. Nous avons connu le pire en 2016 avec la mort par balle d'un jeune de 18 ans, en 2017-2018 deux blessés très sérieux. L'un pour non-respect de l'angle de 30°, l'autre pour un tir dans la traque !
Et cette année, alors que je me réjouissais de ne pas avoir enregistré d'accident grave, j'ai appris tout de même qu'un éclat de balle était venu se loger dans une cuisse, suite, encore, à un tir dans la traque, et que deux autres accidents matériels liés à des balles perdues avaient été constatés.

Alors que la loi en cours de discussion prévoit un recyclage sécurité tous les dix ans, cela signifie qu'il faut rafraîchir la mémoire de plus de 1000 chasseurs par an. Ceci me semble quelque peu utopique, sauf si nous utilisons des moyens audio-visuels décentralisés et c'est dans cette perspective que je vous propose un petit film dont le concepteur M. Jacques BOUCHET est d'ailleurs dans la salle et nous avait déjà sensibilisés avec talent à cette question capitale de la sécurité à la chasse.

(Visionnage du court métrage de l'ONCFS sur le thème de la sécurité à la chasse,
« Comment matérialiser son angle de 30 degrés »).

Il y aurait bien d'autres sujets à évoquer et sans doute des sujets de mécontentement comme la contribution obligatoire des territoires mais je vous rappelle que la loi n'est pas encore votée et que nous avons fait une application a-minima des textes dans le seul but de présenter un budget prévisionnel à l'équilibre.

Je ne voudrais pas achever ce rapport moral sans remercier Mme DUFFOURG et tout le personnel de son service, de l'excellence de nos rapports et de notre collaboration coordonnés.
Je tiens également à saluer le travail au service de la chasse et des chasseurs de tous les personnels de la fédération, qu'ils soient du service administratif ou du service technique. Je remercie également les estimateurs de dégâts de gibier, les lieutenants de louveterie (trop peu nombreux à mon avis, face aux tâches multiples qui sont les leurs). Ils sont souvent dans le rôle difficile de médiation mais face à l'impopularité des battues administratives, le devoir des chasseurs est d'agir en amont et de ne pas laisser se développer impunément des compagnies qui sont parfois devenus des régiments ! Je remercie les agents de l'ONCFS qui va se fondre dans l'AFB à partir du 1er janvier 2020, également tous les présidents de sociétés communales ou privées qui luttent au quotidien pour préserver le petit gibier, qui assurent le contrôle des prédateurs malgré l'impopularité grandissante de cette activité, et tous les bénévoles qui ont encore prouvé leur efficacité au cours du 10ème Salon de la chasse. Le président de la Fédération c'est un peu un chef d'orchestre, les violons sont les chasseurs de perdreaux, les violoncelles, les chasseurs de faisans, les clarinettes, les bécassiers, la flute traversière, les chasseurs de gibier d'eau ; les tambours, les trompettes de la vénerie côtoient les altos et les trombones des chasseurs de grand gibier. Et puis il y a la

grosse caisse de tous ceux qui chassent un peu tout et qui suivent sans mot dire ou qui contestent à grand bruit…
Mais si la grosse caisse est capitale pour donner le rythme, il ne faut pas que ses coups soient trop forts sinon elle couvre les autres instruments et le concert vire à la catastrophe… Alors pour l'instant c'est moi qui tiens la baguette et qui essaie de vous faire jouer en harmonie mais n'oubliez pas tous ceux qui ne jouent pas car ils nous regardent (comme les randonneurs, les cueilleurs de champignons etc…). Alors mes amis, même s'ils ne nous aiment pas tous, faisons en sorte au moins qu'ils nous applaudissent de temps en temps !

Merci de votre attention.

3. RAPPORT DES ACTIVITES FEDERALES présenté par Madame Dominique CHARPENTIER & Monsieur Christian MESNARD.

Situation des AFFILIES AU TITRE DU TERRITOIRE (contrat de prestations de services) :
102 sociétés communales (dont 2 ACCA), 93 sociétés privées, 357 affiliés particuliers, 5 GIC, 1 GIAC.

Au titre de la cotisation obligatoire de PLAN DE CHASSE (campagne 2018-2019) :
1740 adhérents.

Au titre du PERMIS DE CHASSER (campagne 2018-2019 en cours) :
12 966 cotisations fédérales (-1.95%) dont 311 cotisations fédérales « nouveaux chasseurs » (+ 1.97%) et 832 permis nationaux (+1.71%) ;
11 150 participations grand gibier (-2.93%) ;
18 cotisations temporaires 9 jours (-18.18%) ;
11 participations grand gibier temporaires 9 jours (-31.25%) ;
1549 cotisations temporaires 3 jours (-10.62%) ;
1257 participations grand gibier temporaires 3 jours (-7.71%).

GUICHET UNIQUE :
12 795 validations ont été délivrées par la Fédération depuis le 1er juillet 2018 et 91 duplicatas.
6163 assurances responsabilité civile chasse « AXA » (+ 2.12%).

CARNET PRELEVEMENT BECASSES :
A l'issue de la **campagne 2017-2018**, 6382 carnets distribués, 3494 retournés (55%), 2939 bredouilles, 4 inutilisables, 551 avec prélèvements et 34 non renseignés pour un prélèvement global de 1502 oiseaux.

PLAN DE CHASSE au titre de la campagne 2018-2019 :
2855 demandes déposées, vérifiées et enregistrées par la Fédération en vue de la transmission à la DDT pour le travail des sous-commissions et de la commission départementale.
2717 ont été honorées. **LES ATTRIBUTIONS ont été les suivantes :**
759 cerfs dont 584 CEM1 et 172 CEM2, 1170 biches, 805 jeunes cervidés, 10804 chevreuils et 96 daims.

DISPOSITIFS DE MARQUAGE SANGLIERS :
Lors de la campagne de chasse 2018-2019, 6648 dispositifs sangliers ont été vendus par les dépositaires répartis sur l'ensemble du département ou au siège de la Fédération.

Indemnités versées au titre de la REGULATION DES PREDATEURS en 2017-2018 : 27 941.50 €

Il s'agit de 4341 renards, 1826 renardeaux, 1477 corneilles noires et 40 pies.

SUBVENTIONS FEDERALES versées aux sociétés communales et GIC en 2017-2018 :

Reproducteurs : lâchers d'adultes effectués en février - mars : 482 faisans, 20 couples de perdrix rouges et 9 couples de perdrix grises.

Repeuplements : lâchers de jeunes effectués avant le 1er septembre : 5184 faisandeaux, 3184 perdreaux rouges, 1365 perdreaux gris.

ACTIONS PARTICULIERES 2017-2018 :
Les subventions pour l'aménagement de territoires se sont élevées à 8519 € pour les sociétés communales, privées et affiliés à 8519 €, 993.50 € pour le GIC de la Châtre, 800 € pour le GIC de la Région Blancoise, 800 € pour le GIC de Sainte-Sévère.

DEGATS DE GIBIER: pour la saison 2017-2018 (campagne cynégétique 1er juillet au 30 juin) :
634 dossiers pour un montant total de **667 700 €** d'indemnisation, auquel il faut ajouter 98 000 **€** de frais d'estimation ce qui représente une baisse de 20.47% par rapport au dernier exercice. Les préjudices subis se répartissent ainsi : 72% sangliers, 28% cerfs.
Sur l'ensemble de ces dossiers 5 exploitants ont eu une réduction supplémentaire variant de 15 à 50% du montant de leur indemnisation.
La répartition des principaux postes d'indemnisation est la suivante : prairies 31%, maïs 20%, blé 16%, cultures spécialisées et sous contrats 12%, tournesol 6%.

PROTECTION DES CULTURES :
Pour la saison 2018, ce sont 86 nouvelles conventions de prêt de matériel de clôture électrique qui ont été signées par les agriculteurs, 8 pour les grands cervidés, 65 pour les sangliers, 12 clôtures mixtes (cerfs - sangliers) et 1 pour le chevreuil (maraîchage). Il est à noter que 76% de l'ensemble de ces clôtures est destiné à protéger du maïs et uniquement pour les sangliers. Le montant total du matériel mis à disposition des agriculteurs en 2018-2019 avec le renouvellement de certaines conventions à terme s'élève à 29 137€.

PROCES VERBAUX :
En 2018, la Fédération a été destinataire des procès verbaux et timbres amendes dressés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

ACCUEIL DE STAGIAIRES 2018-2019:
BTSA Gestion et Protection de la Nature :
Simon Doucet (EPLEFPA Neuvic – 19) et Amélie Aumerle (LEGTA Melle – 79).
Terminale Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune :
Clément BIDET (LA Vendôme – 41).
Classe de 3ème stage de découverte : Florian Malot et Naël Brangier (Collège Argenton), Louis Rigomont (Collège de Vatan), Clémence Pérot (Collège Saint-Cyr Issoudun), Antonin Decressac (Collège Saint-Michel en l'Herm (85).

Intervention de Monsieur Mesnard,

Le Domaine du Plessis : Centre de formation de notre Fédération.

INTERVENTIONS auprès des SCOLAIRES & du GRAND PUBLIC :

6 sorties grand public ont été organisées sur le Domaine.

Animations et sorties pédagogiques pour les établissements scolaires suivants : Les écoles de Migné, Paudy, Lingé, Anjouin, Saint-Christophe en Bazelle – Les collèges de Buzançais, La Fayette de Châteauroux, Saint-Anne du Blanc - Les Lycées Agricoles de Châteauroux, Saint-Cyran du Jambot, Vendôme, Boursefranc de Charentes Maritimes et enfin le Centre National d'enseignement agricole par correspondance d'Argenton sur Creuse.

Environ 700 jeunes du cours préparatoire aux études supérieures ont bénéficié des actions d'éducation à l'environnement mises en place par la Fédération.

PERMIS DE CHASSER (technicien référent David Babigeon)

L'année 2018 est la seconde année de l'opération « Permis de chasser à 0 € » que propose la Fédération des chasseurs de l'Indre.

L'inscription à l'examen et les frais de formation sont donc à la charge de la Fédération et les candidats n'ont rien à régler. Ils ont cependant un chèque de caution de 50 € à joindre au dossier de candidature afin de limiter les absences et les inscriptions fantaisistes. Cette somme leur est restituée à l'obtention du permis de chasser au premier passage.

L'examen du permis de chasse (sous sa nouvelle forme depuis 2014) comporte des exercices pratiques (composés de quatre ateliers) et dix questions de théorie. Il faut obtenir au total une note minimale de 25 points sur 31 pour la réussite à cet examen.

La formation (obligatoire pour être présenté à l'examen) est effectuée par la Fédération des Chasseurs de l'Indre, au Domaine du Plessis à Migné. Sur une demi-journée, les candidats sont formés à la pratique (sur le parcours de l'examen) et à la théorie.

Le passage de l'examen est assuré par un inspecteur de l'ONCFS.

En 2018, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération des Chasseurs de l'Indre ont organisé **9 sessions** du permis de chasser :

- 47 demi-journées de formations obligatoires.
- 18 journées de formations facultatives.
- 39 journées d'examens uniques (dont 13 à deux inspecteurs).

FORMATIONS OBLIGATOIRES : **448 présents** (pour 520 convoqués).

EXAMENS UNIQUES : **327 reçus** (pour 512 convoqués et 459 présents).

Soit un taux de réussite de **71 %**

CHASSE ACCOMPAGNEE

En 2018, 3 sessions de formation se sont déroulées au Domaine du Plessis à Migné. Sur **53** personnes convoquées, **46** ont été formées et ont reçu une autorisation de chasse accompagnée délivrée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, pour une durée de un an. Le nombre de participants reste stable depuis 2008.

FORMATION CHASSE A L'ARC (technicien référent Jérôme Berton)

1 session a été organisée le samedi 8 septembre (assuré par Jérôme BERTON) : **16 personnes ont été formées.**

FORMATION PIEGEURS

Les formations organisées par les moniteurs de piégeage François BOURGUEMESTRE et Joël LAMY se sont déroulées courant mars avec un total de 61 inscrits répartis en 3 groupes (la formation se déroule sur 2 journées complètes). **36 personnes formées** ont reçu un agrément piégeur dans l'Indre. Une formation spécifique a été organisée le jeudi 8 mars 2018 pour **24 élèves** du Lycée Agricole de Montmorillon.

FORMATION GARDES PARTICULIERS (technicien référent Jérôme Berton)

2 sessions de formation **Module 1 et 2** (Notions juridiques et police de la chasse) ont eu lieu en partenariat avec l'ONCFS (une session en juin puis une en novembre-décembre) avec un total de **15 personnes formées**.

Une session de formation **Module 3** (Police de la Pêche) a été organisée en partenariat avec la Fédération de la Pêche le 5 janvier 2018 où **9 personnes ont été formées**.

Une session de formation **Module 4** (Police Forestière) a eu lieu les 27 et 28 mars, organisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière. **12 personnes ont été formées par** M. de LAURISTON, ingénieur et formateur au CRPF, sur le Domaine du Plessis, 36800 MIGNE.

FORMATION VENAISON

L'Arrêté du 18 décembre 2009 sur l'hygiène des denrées d'origine animale précise les obligations des chasseurs en matière d'hygiène alimentaire. La Fédération des chasseurs a donc mis en place en 2009 la formation des chasseurs à l'examen initial du gibier en étroite collaboration avec le GDMA. Une session de formation d'une demi-journée a eu lieu le mardi 30 octobre 2018 dans les locaux du GDMA ; **17 personnes présentes** ont reçu une attestation de formation à l'examen initial du gibier sauvage. Cette formation était organisée par Henri-Hubert SEEVAGEN et David BABIGEON.

FORMATION SECURITE

3 sessions de formation d'une demi-journée ont été organisées tout au long de l'année, avec un total de 60 personnes convoquées. **50 personnes présentes** ont reçu une attestation de formation. Ces formations étaient organisées par Henri-Hubert SEEVAGEN, Laurent HUGUET, Julien LECLERC, David BABIGEON et Bruno CARTOUX.

FORMATION TIR ESTIVAL DU RENARD

1 session de formation d'une demi-journée a été organisée (le vendredi 25 mai 2018) **6 personnes formées** ont reçu une attestation de formation. Cette formation était organisée par Laurent HUGUET et Jérôme BERTON.

FORMATION OISEAUX D'EAU (technicien référent François Bourguemestre)

Deux niveaux ont été proposés aux personnes intéressées par cette formation :

Niveau 1 (le 8 septembre) : Les espèces (chassables et protégées) présentes en Brenne, la réglementation et les modes de chasse du gibier d'eau.

Niveau 2 (le 15 septembre) : L'aménagement des territoires (végétation, aide à la nidification, régulation des prédateurs, lâchers d'appoint, agrainage...).

La gestion des espèces (comptages, enquêtes, connaissance et analyse des prélèvements, baguage...), complétée par des travaux pratiques (détermination du sexe et de l'âge des oiseaux par examen des ailes).

Les sessions ont été suivies d'une sortie terrain avec observation des oiseaux.

Sur 11 inscrits, 6 ont participé à cette formation animée par François BOURGUEMESTRE.

Reprise de parole par Dominique Charpentier :

SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE :

REPRISES DE LAPINS DE GARENNE :

Plusieurs reprises de lapins de garenne ont été effectuées sur les zones industrielles d'Issoudun et Châteauroux ainsi que sur les territoires où les dégâts agricoles étaient trop importants. Les 246 lapins repris en 15 sorties ont été relâchés sur les territoires préalablement aménagés avec des garennes artificielles sur les communes LA PEROUILLE, MEZIERES EN BRENNE, NEUILLAY LES BOIS, VENDOEUVRES,

BARAIZE, MOUHET, DOUADIC, NIHERNE, ARTHON. Les personnes intéressées par de telles opérations en 2019 peuvent contacter le service technique de la Fédération.

RECENSEMENT DE LA PETITE FAUNE DE PLAINE SUR LES TERRITOIRES DE REFERENCE :

Analyse de la reproduction : été 2018

Comme chaque année des échantillonnages ont été réalisés sur différents territoires de notre département, ils nous permettent de faire une analyse très précise de la réussite des couvées avant l'ouverture de la chasse.

Ces suivis ont été effectués sur les communes de Chouday, Ségry, Saint-Aubin, les Bordes et Ste Lizaigne pour la perdrix grise et pour le faisan sur les communes d'Orville, Déols, Coings, Vineuil, Fontenay et Vouillon.

Indice Cynégétique d'Abondance Lièvre Varenne/Fouzon : saison de chasse 2018-2019

Cet indicateur consiste à analyser les tableaux et la pression de chasse de l'espèce et d'établir un ratio jeune adulte dans les prélèvements. (Radiographie de la patte avant pour déterminer la classe d'âge du lièvre).

Indice Kilométrique d'Abondance Lièvre Boischaut Nord et Champagne et Echantillonnage Par Point Lièvre Boischaut Sud: mars 2018

EPP lièvre en Boischaut sud, 40 points d'observations de nuit à l'aide de phare (éclairage à 360°) sur 8 communes afin de suivre l'évolution des populations sur la zone de décalage des dates d'ouverture.

IKA Lièvre en Boischaut Nord, 26 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations sur 7 communes dont celles concernées par l'ICA lièvre.

IKA Lièvre en Champagne Berrichonne, 37 circuits d'environ 1 km prospectés de nuit à l'aide de phare en voiture, afin de suivre l'évolution des populations à l'échelle de la région agricole (environ 90 000 ha).

Réseau National Lièvre :

Mise en place d'un territoire de référence interdépartemental (Indre et Cher) dans la région agricole Champagne Berrichonne.

En concertation avec la FDC 18 et l'ONCFS une zone de travail est donc définie.

Ce territoire d'environ 8000 ha se situe sur les communes de Migny, St Georges sur Arnon et Issoudun pour l'Indre, Poisieux et Lazenay pour le Cher.

Il a pour but la mise en place de 3 indicateurs de suivi de l'espèce lièvre afin de mieux appréhender l'évolution des populations.

Suivi des effectifs reproducteurs avec un Echantillonnage par point, 15 points dans l'Indre et 20 points dans le Cher, observations de nuit à l'aide de phare (éclairage à 360°).

Suivi des prélèvements à la chasse : récolte des tableaux de chasse sur l'ensemble de la zone.

Suivi de la réussite de reproduction : récolte de 72 cristallins dans l'Indre et de 32 dans le Cher, analysés par le laboratoire d'Alençon pour définir l'âge de chaque individu (ratio de jeune-pyramide des âges ...)

L'ensemble de ces comptages a également permis de définir des données de présence et d'abondance sur les prédateurs et plus particulièrement le renard.

Un grand merci aux chasseurs bénévoles participants à ces opérations de comptages.

Comptage de reproducteurs au printemps 2018 :
Recensement des perdrix et des lièvres sur le GIC de Chouday le 20 mars dernier avec la collaboration du Lycée agricole privé de Saint-Cyran du Jambot.
Recensement des coqs faisans du 11 au 13 avril sur le GIAC de la Vallée de la Ringoire, le GIC de Sainte-Sévère et les communes d'Orville, Vouillon et Fontenay.

JACHERES FAUNE SAUVAGE :
60 exploitants agricoles ont contractualisé 201.66 hectares de Jachère Environnement et Faune Sauvage sur 169 parcelles répartis sur 60 communes du département. La rétrocession de semences organisée en collaboration avec l'Association Petit Gibier de l'Indre a permis selon nos extrapolations de mettre en culture 700 ha de couvert à destination de la faune sauvage.

OPERATION Sainte-Catherine : plantation de haie
Aménagement foncier sur la commune de Paudy : 3000 mètres de haies champêtres plantées sur des emprises communales en bordures de chemins en 5 journées de travail. A noter la participation active d'une dizaine de chasseurs et agriculteurs de la commune. Une cinquantaine d'élèves du Lycée Agricole de Saint-Cyran du Jambot est intervenue pour notre traditionnelle opération Ste Catherine. Ces jeunes de seconde, première et terminale étaient encadrés par leurs Professeurs : Bertrand Walter et Valérie Verdet. Le lycée agricole de Châteauroux a également apporté sa pierre à l'édifice durant une matinée avec la classe de seconde aménagement encadré par leurs professeurs Franck, Ludovic et Jean-François Valet. Ce projet de grande ampleur est une réelle vitrine portée par Monsieur LEDET Maire de la commune et financé par la FDC36 a permis une animation avec les élèves de l'école primaire de la commune. Quelques propriétaires et exploitants privés se sont associés à cette démarche Messieurs Jean-Luc DAGOIT, Claude MALBETE et Denis PHILIPPON en plantant 600 mètres de haies supplémentaires sur leurs exploitations respectives.

Sur la Commune de Liniez chez Messieurs ROBERT et la Famille MORICEAU représentant la société de chasse communale dont plusieurs membres ont participé à la plantation des 400 mètres de haies. Beau projet mis en œuvre par les classes « aménagements » du Lycée Agricole de Châteauroux. Un test de protections biodégradables des plants a été mis en place sur cette portion. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité de plantations antérieures sur le secteur. Nous sommes ravis de constater que les sociétés de chasse communales et les chasses privés peuvent mettre en commun des aménagements favorables à tous.

Sur la commune de Buxeuil chez la famille BRUNEAU très impliquée dans l'aménagement du territoire pour le petit gibier 500 mètres de haies plantées avec soin par Martin jeune étudiant en agriculture et passionné nous prouvant ainsi que les actes sont plus importants que les paroles.

Nous ne le répèterons jamais assez, les « bouchures » tout le monde en parle, mais il y a ceux qui les arrachent, ceux qui les entretiennent et ceux qui en plantent !

L'opération « Des bouchures pour demain » portée par le Pays Castelroussin en collaboration avec Indre-Nature et la Chambre d'agriculture permet l'obtention de 80% de subventions pour les plantations. Cette saison pas de projet portée par la FDC36 mais nous collaborons toujours avec nos partenaires notamment en groupant nos commandes et en testant de nouveaux matériaux notamment la bâche biodégradable en amidon de maïs qui semble d'après nos premiers essais un bon compromis pour les haies sur deux rangs.

L'opération « Bocage » menée par le CIVAM de Valençay (Léa Golleret) et la Chambre d'agriculture (Benjamin Culan) permet l'obtention de financements allant jusqu'à 50% sur l'ensemble du Boischaut Nord.

De nombreux projets cette année avec la participation d'écoles primaires locales sur les communes de Bagneux, Clion sur Indre, Lucay le Mâle, Chabris et Vicq sur Nahon.

Un grand merci à tous ces participants pour leur investissement sans faille et l'accueil réservé aux élèves qui découvrent la biodiversité !

Cette opération pédagogique et de communication est l'aboutissement d'un projet technique agro cynégétique mené et financé par la Fédération des chasseurs en accord avec les propriétaires généralement exploitants agricoles et toujours passionnés par le petit gibier naturel. Cette cohésion locale autour de la haie permettra à moyen terme de maintenir une biodiversité ordinaire dans nos grandes plaines céréalières.

Le retour des populations sédentaires de petits gibiers en plaine passe inévitablement par l'aménagement des territoires avec des haies et des jachères environnement et faune sauvage. La Fédération reste à votre écoute pour tout projet !

Intervention de Monsieur Mesnard à propos des travaux d'aménagements réalisés sur le Domaine du Plessis :

Chantiers réalisés : aménagement et entretien de lignes de tir, ouverture de milieux, coupe des saules sur les chaussées d'étangs, arrachage de la clôture de l'étang du Plessis, réfection et réouverture de l'observatoire de l'étang neuf.

Régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : 41 ragondins, 14 corneilles et un renard.

Pisciculture :
Dans le cadre de la convention de mise à disposition des étangs signée entre la Fédération et Paul Baudon, Pisciculteur, les pêches des étangs du Domaine ont été réalisées avec le concours de scolaires.

Reprise de parole par Dominique Charpentier :

GESTION DES DETENTEURS D'APPELANTS
Au 31 décembre dernier, 20 détenteurs d'appelants pour la chasse du gibier d'eau étaient référencés à notre niveau. Nous les tenons régulièrement informés de leurs obligations (baguage des appelants...) et de l'évolution éventuelle de la réglementation.

AVIFAUNE MIGRATRICE

- **GIBIER D'EAU**

1/ Le suivi en période de reproduction, d'avril à août, suivant le protocole ONCFS/FDC sur la productivité des étangs de Brenne, a été effectué par Valentin Michon, stagiaire auprès du service technique de la FDC36. Bonne surprise : 2018 a été marquée par un niveau d'eau correct dans les étangs, et des conditions météo convenables... Bonne reproduction pour les canards de surface, excellente pour les canards plongeurs, milouin notamment, qui revient à un niveau pas atteint depuis plus de 10 ans... Attention toutefois à ne pas verser dans un optimisme béat, les conditions d'accueil des couples ont souvent évolué dans le mauvais sens, et le manque de remplissage des étangs en ce début de printemps n'augure pas grand-chose de bon...

2/ Les comptages d'Anatidés et de Foulques en période d'hivernage, de mi-octobre à mi-mars, ont été réalisés dans le cadre du réseau « Oiseaux d'eau » FDC36, pour le compte de la FNC, dans le cadre du protocole qui la lie à ISNEA, avec la contribution essentielle des bénévoles qui le constituent, chasseurs ou naturalistes (RNN de Chérine, PNR Brenne), et que nous tenons à remercier ici. Comme l'hiver précédent, le

manque d'eau dans les étangs a entraîné un hivernage globalement assez faible, avec des canards majoritairement concentrés sur les sites protégés.

3/ La collecte d'ailes s'est poursuivie, tant de bécassines pour le CICB, que de toutes espèces de canards et de vanneaux pour l'étude menée dans le cadre du protocole FNC/ANCGE/ISNEA. Cette année, plus de 900 échantillons, toutes espèces confondues, ont déjà été récupérés et analysés, reflet d'un très bon début de saison, suivi globalement d'un manque d'oiseaux en stationnement migratoire ou en hivernage. Les résultats permettent d'avoir une image assez précise de la structure des prélèvements (répartition par âge et par sexe...). A noter l'encadrement de formations « lecture d'ailes » pour l'association de chasseurs de gibier d'eau du Blayais (Gironde), et de Soustons (Landes).

4/ Le baguage des oiseaux d'eau (canards et bécassines), réalisé dans le cadre de programmes ONCFS, sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle, n'a cette année encore, pas pu être reconduit dans des conditions optimales, en raison notamment de conditions d'accueil inadéquates sur les sites de baguage (niveaux d'eau trop bas et manque d'oiseaux). 11 colverts, 1 milouin et 6 morillons ont cependant pu être capturés...

- **BERNACHE DU CANADA**

Les effectifs de cette espèce, qui devient méfiante, semblent plus ou moins stabilisés en Brenne et en augmentation en Queue de Brenne. Il est impératif que certains détenteurs de droit de chasse fassent un effort de prélèvement sur cet oiseau, faute de quoi sa régulation pourrait être confiée à des personnes extérieures. La FDC 36 est chargée du suivi des prélèvements de cette espèce, qui varient de 30 à 50 individus selon les années.
L'Ouette d'Egypte, autre espèce invasive, est toujours signalée en Brenne notamment. L'arrêté préfectoral autorisant les chasseurs de certaines communes à réguler cet oiseau durant la période de chasse du gibier d'eau a été reconduit cette saison, et la déclaration des individus tirés obligatoire... Nous vous engageons encore à nous signaler toute observation d'individus de cette espèce, afin que nous puissions être des interlocuteurs incontournables dans la gestion de cet oiseau.

- **OISEAUX DE PASSAGE**

1/ Concernant la Bécasse des bois, le suivi des populations en période de reproduction (comptage à la croule, en mai-juin), est toujours réalisé dans le cadre du réseau ONCFS/FNC/FDC, et en collaboration avec le Service Départemental, et n'a une fois encore donné lieu à aucun contact... Plus de 80 ailes ont à ce jour été collectées pour le Club National des Bécassiers, en relation avec la section locale, qui permet d'affiner nos connaissances sur la composition des tableaux de chasse (âge et sexe ratios).
2/ Les alouettes, grives, merles, pigeons, tourterelles... font toujours l'objet d'un suivi, tant en période de nidification qu'en hivernage, en partenariat avec l'ONCFS, dans le cadre du réseau « Oiseaux de passage » ; ces comptages sont analysés à l'échelle nationale.
3/ Le baguage au nid de pigeons ramiers et tourterelles se poursuit, afin de mieux appréhender leur dispersion (programme ONCFS). Bruno Cartoux a suivi la formation et obtenu son autorisation avec succès, 2 techniciens sont désormais habilités à baguer ces espèces, et 49 jeunes colombidés ont pu être bagués en 2018. Comme pour les autres espèces, si vous trouvez ou prélevez un oiseau bagué, merci de le communiquer à la FDC36, et nous faire parvenir la bague avec les données suivantes : espèce, date, lieu de découverte et circonstances de la reprise. Nous vous transmettrons les informations relatives à cet oiseau dès que nous les aurons.
4/ Le suivi aérien des pigeons en hivernage, selon le protocole du GIFS (Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage), n'a pu être réalisé cet hiver qu'en partie, en raison de conditions météorologiques défavorables et de l'indisponibilité d'un appareil... Si les ramiers ont été bien présents dans certains secteurs du

département cet hiver, les comptages ne le font malheureusement pas ressortir, les dates et zones survolées ne coïncidant pas avec les vols parfois importants observés !

ESPECES PREDATRICES ET DEPREDATRICES : PIEGEAGE DES ANIMAUX CLASSES NUISIBLES

Evolution de la réglementation, le terme de « nuisible » doit être remplacé par celui « d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD)...
Le fait marquant de 2018 aura été le montage du dossier visant au renouvellement de certaines de ces espèces, renard, martre, fouine et corvidés. En partenariat avec l'AGRP, toutes les données collectées durant la période 2014-2018 ont été synthétisées, qu'il s'agisse de chiffres de prélèvements (piégeage, chasse, destruction à tir, déterrage...), des dommages déclarés ou des risques d'atteintes aux intérêts protégés (dégâts agricoles, dommages aux biens des particuliers, à la faune et à la flore, santé et sécurité publiques). Ce document, présenté en CDCFS, a été transmis par le Préfet au Ministère... Nouvelle liste et conditions de régulation attendues pour le 1er juillet prochain. Nous vous tiendrons bien entendu informés du nouvel arrêté, qui s'appliquera au minimum jusqu'au 30 juin 2022.
Nous commençons déjà à collecter les données pour la période suivante, en particulier les dommages occasionnés sur les basses-cours, le petit gibier, les productions agricoles, et tous les biens en général ! Il est quand même navrant de constater la quasi-absence de dommages aux activités et productions agricoles, en particulier liées aux corvidés... Nous devons tous nous mobiliser, chacun à notre niveau, et nous comptons sur vous !
Rappelons que dans les secteurs où des mesures de gestion pour le petit gibier sont mises en place, le piégeage des martres et fouines est possible sur l'intégralité du territoire des communes concernées, ce qui n'est pas le cas pour les autres communes.

SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Dans le cadre du réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, 45 analyses ont été effectuées par le laboratoire départemental d'analyses, avec pour certaines des recherches complémentaires afin d'affirmer ou d'infirmer la cause de la mort dont la répartition est la suivante : 15 chevreuils, 4 grands cervidés, 3 sangliers, 4 lapins, 7 lièvres et une douzaine d'oiseaux (merles, rapaces, passereaux, tourterelles...).
En ce qui concerne les oiseaux, la maladie d'USUTU a été confirmée (virus africain affectant plus particulièrement les merles, grives, passereaux et quelques rapaces comme la chouette).
Les lapins : seul un cas positif au virus hémorragique en dehors du parasitisme.
Les lièvres, même si aucun cas de tularémie avérée n'a été constaté, il convient toujours de rester prudent face à cette maladie transmissible à l'homme et en cas de doute pour le transport et l'éviscération toujours porter des gants.
Les chevreuils et les grands cervidés : une majorité d'animaux pluri-parasités sans conséquences pour ces espèces mais toujours à déplorer.
Sangliers : recherches par précaution suite au spectre de la peste porcine africaine à la frontière Franco-belge, mais fort heureusement toutes négatives. Il est donc de plus en plus nécessaire que les chasseurs deviennent et/ou continuent d'être les premiers lanceurs d'alerte en matière de santé de la faune sauvage afin de pouvoir si nécessaire intervenir le plus rapidement possible pour la sauvegarde de notre patrimoine faunique.

Grand Gibier :

SANGLIER :

Expansion géographique, tableau de chasse, montant des dégâts en hausse... le constat reste encore le même... que nous reste t'il encore à raconter sur cette espèce... !!! Bien que la bête noire suscite voire déchaine les passions, ne nous méprenons pas, elle reste source de beaucoup de soucis et de

préoccupations notamment en termes de dégâts agricoles. Durant la dernière saison, plusieurs points noirs choisis en fonction du montant des indemnisations et des prélèvements effectués ont permis de faire le lien entre chasseurs et agriculteurs du même secteur afin de trouver le meilleur compromis acceptable entre niveau des populations et seuil des dégâts. Ces initiatives prévues sur 2 ans ont semble t'il (peut-être encore pas partout) permis d'avancer et de trouver des solutions et d'éviter aussi le recours systématique de l'administration et des lieutenants de Louveterie. A suivre de près... Toujours à titre de comparaison le tableau annuel a fait un bond de 40% en l'espace de 4 ans... pour atteindre 8097 individus prélevés. Dans le même laps de temps des secteurs comme la Champagne et les Boischaut Centre et Ouest ont doublé et le Boischaut Est a quant à lui triplé ! Même si peu de secteurs n'évoluent pas beaucoup, la plupart tendent à suivre la courbe ascendante départementale. Pour s'en rendre compte, il a été prélevé autant de sangliers cette saison que de chevreuils en 2011/2012.

Intervention de Monsieur Mesnard à propos des chasses organisées sur le Domaine du Plessis la saison dernière :

La commune classée « point noir » dans le cadre du Plan National de maîtrise du sanglier, la Fédération a organisé 6 chasses (une par mois) sous la responsabilité de Monsieur Legendre et Messieurs Robin, Duteil, les techniciens et moi-même en chefs de lignes.
13 chasses accompagnées et 102 nouveaux permis ont été accueillis. Nous regrettons amèrement le manque d'éducation de ces nouvelles recrues qui ne daignent pas répondre à l'invitation de la Fédération ou qui encore mieux, s'inscrivent à une journée de chasse et ne viennent pas sans prévenir. A noter la participation de l'Association des sportifs chasseurs, un grand merci à Dominique Beaudet qui à l'occasion d'une des chasses se déguise en Père Noël. La réalisation des animaux attribués dans le cadre du plan de chasse a été confiée cette saison de chasse à l'Association des Archers.

Reprise de parole par Dominique Charpentier :

CHEVREUIL :
Toujours aussi présent sur l'ensemble des communes de notre département. Notre petit cervidé supporte bien un plan de chasse toujours en hausse, mais ses populations ne sont pas invincibles, il convient donc d'ajuster saison par saison et massif par massif les prélèvements à effectuer afin de pérenniser sa situation. A titre de comparaison et avec 10800 attributions l'an passé c'est le double par rapport au début des années 2000.

GRANDS CERVIDES :
Toujours en hausse dans la plupart des massifs, avec des extensions des populations parfois assez éloignés des massifs mères. La situation climatique de la dernière saison a, en partie collaboré à ce phénomène amenant ainsi les animaux à sortir plus facilement des forêts afin de trouver leur pitance. Alors bien évidemment si on cumule une forme « d'errance » alimentaire à une recherche de nouveaux territoires notamment par les mâles, il faudra rester vigilant sur le développement démographique et ce secteur par secteur. Pour information, les attributions de la dernière saison sont sensiblement les mêmes qu'en 2007-2008 et dans une même courbe ascendante qui nous a propulsé à près de 3800 attributions quelques années plus tard.

Etude mandibules bilan 2018-2019.
Cette étude menée par Xavier Legendre a pour but d'analyser toutes les mandibules des cervidés prélevés lors de la saison de chasse pour déterminer la pyramide des âges et appréhender la biodynamique de la population. Le bilan sera distribué lors du retrait des bracelets et consultable sur le site internet de la Fédération.

Indice nocturne d'Abondance (IKA-IPA) cervidés (comptages aux phares):

Massif de Lancosme :

Malgré une deuxième nuit avec des conditions d'observations difficiles, la tendance est toujours à la hausse avec des disparités par secteur liées principalement au déplacement des animaux vers des lieux de gagnage. Les secteurs Est et Ouest du massif ont donc drainé une partie des animaux vers ces secteurs plus riches. La moyenne reste quand même élevée avec plus de 460 observations par nuit (à noter un pic le troisième soir avec 600 contacts).

Massif de la Romagère :

Conditions climatiques très difficiles lors de ce recensement, qui se traduit par une baisse du nombre d'animaux vus. De surcroit, une harde importante n'a pu être observée puisqu'elle se trouvait hors de la zone comptée. Malgré ces résultats, le nombre d'animaux reste satisfaisant et couplé à un taux de réalisation de plan de chasse avoisinant les 80%, nous ne pouvons qu'espérer que les animaux soient moins discrets lors du prochain recensement afin de confirmer un niveau de population qui reste haut.

Massif de Hableau :

Avec 17 observations par nuit en moyenne et un pic avec 26 animaux vus le meilleur soir, on peut affirmer une hausse constante de l'espèce cerf sur ce secteur depuis 3 ans. A noter avec près de 500 observations de chevreuils par nuit (même si le protocole pour le cerf ne l'est pas pour cette espèce), c'est en moyenne 150 de plus qu'en 2017.

Massif de Preuilly :

Recensement du massif en collaboration avec la Fédération d'Indre & Loire. Malgré une relative stabilité du nombre d'animaux observés notamment dans l'Indre & Loire en moyenne 105, la partie Indre n'a pas brillée avec seulement une vingtaine d'animaux vus. Même si l'on sait qu'une partie des animaux sont remontés plus au Nord, Nord Est, il convient de rester vigilant quant au niveau de cette population qui risque de changer avec les années à venir et des territoires mitoyens non chassés qui vont le devenir (Ville de Tours).

Massif de Gâtines :

Troisième année de comptage avec en moyenne plus de 200 animaux observés par nuit. Peu de mâles (ce qui reste somme toute assez normal) mais qui traduit un potentiel reproducteur fort et une hausse du niveau de la population dans son ensemble.

COMMUNICATION :

Intervention de Monsieur Mesnard à propos du Plessis :

Tous les ans, le domaine du Plessis accueille **diverses manifestations** : assemblées générales et journées de formation d'associations cynégétiques, randonnée brame et chasse aux œufs organisés par le comité des parents d'élèves du RPI Migné-Rosnay, réunion annuelle départementale des animateurs d'EHPAD, assemblée générale de la Confrérie des Culs d'Ours, stage d'empreintes organisé par Jean-Louis Oringo et le CPIE de la Brenne, Course à pied autour des étangs organisée par Le Blanc Athlétisme, l'annuelle Balade solidaire pour aider la recherche sur les maladies rares de la Fondation Groupama, réception de la classe lauréate du concours des fermes ouvertes de la FDSEA, visite du domaine par les stagiaires de la formation QUALINAT suivie par les futurs guides de tourisme nature et enfin l'assemblée générale de la CRET avec la présence d'une vingtaine de présidents de fédérations départementales des chasseurs.

Au mois de décembre dernier, un courrier de présentation du Domaine et de ses outils pédagogiques a été adressé à l'ensemble des établissements scolaires du département. De même, la Fédération a effectué en février une demande d'agrément de l'Education Nationale auprès du Rectorat, celle-ci doit être étudiée par le Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public ce mois courant.
Dans quelques semaines, **le sentier pédagogique** pensé et confectionné avec rigueur et exigence par Xavier Legendre et Bruno Cartoux sera inauguré prochainement. Parcours destiné à faire découvrir la richesse de la flore et de la faune de Brenne et qui démontrera que les chasseurs s'inquiètent aussi de la biodiversité et de l'environnement.

Reprise de parole par Dominique Charpentier :

REVUE FEDERALE « La Chasse & vous » :
Parution de 2 numéros : 14500 exemplaires en août (32 pages) avec le compte rendu de notre assemblée générale, l'encartage du dépliant fédéral et du petit livre vert et en mars 14000 exemplaires (24 pages). La Chasse & vous est rédigé par l'équipe fédérale avec le précieux soutien de Jean-Patrick Ordonneau et Xavier Legendre.

MANIFESTATIONS :
> SALON DE LA CHASSE - Rendez-vous des cerfs – Hall des expositions de Châteauroux ;
> Randonnée de la Brenne ;
> Fête Chasse Nature de Lureuil dont l'édition 2019 aura lieu le dimanche 11 août ;
> Rencontres Saint-Hubert organisées au Domaine du Plessis;
> Marché «Chasse & traditions » de Levroux.

Soutiens logistique, administratif, financier et interventions auprès des associations spécialisées :
Les Associations cynégétiques (spécialisées & GIC) du département sont quotidiennement épaulées par la Fédération pour la maintenance de leurs fichiers adresses, la réalisation de leurs courriers, lettres d'informations et affranchissements liés.
Le soutien de la Fédération est également proposé dans le cadre de l'organisation ponctuelle de manifestations liées à la vie de ces associations.
Prêt de matériel et d'espèces naturalisées pour les Fêtes de la chasse.
↳ Que l'ensemble des bénévoles qui soutiennent et participent ACTIVEMENT à toutes nos opérations de communication et à la vie fédérale soient vivement remerciés pour leur dévouement.

GROUPES DE TRAVAIL DEPARTEMENTAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX :
Participation de la Fédération aux différentes commissions et groupes de travail ayant trait au monde rural et à l'environnement : éducation à l'environnement, agro-environnement et l'aménagement du territoire. CDCFS (plan de chasse, dégâts de gibier, dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, nuisibles), aménagement foncier, pilotage Natura 2000, PNR Brenne, Réserve Naturelle de Chérine, sites & paysages, protection des espaces naturels agricoles et forestiers, trame verte et bleue des Pays, schémas de cohérence territoriaux, observatoire régional de la biodiversité, comité technique SAFER. Commissions nationales : environnement et éducation, gibier d'eau, migrateurs terrestres et chasses traditionnelles, groupe de travail prospective : argumentaire sur les enjeux sociétaux (bien être animal, armes ...).

4. Rapport financier – Exercice 2017-2018.

⇨ Introduction par Christian LEDOUX, Trésorier

⇨ Lecture des comptes par Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan, les comptes dudit exercice.
Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur.
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.
Nous vous rappelons que la réglementation en vigueur impose la présentation d'un compte de résultat distinct pour la section dite « Générale » et pour la section dite « Dégâts Grands Gibiers ».
Compte tenu de cette spécificité, nous vous exposerons, dans un premier temps, le compte de résultat pour chaque section et, dans un second temps, nous vous communiquerons le compte de résultat combiné de votre Fédération.

A – ACTIVITE ET RESULTAT PAR SECTION

Section « Générale »

Nos actions de communication et de promotion de la chasse à l'égard des nouveaux chasseurs, lancées depuis déjà plusieurs exercices dans le cadre de notre projet associatif, nous permettent de stabiliser le nombre des chasseurs dans notre département alors que nous anticipions une baisse de 3% au budget. En effet, le nombre de chasseurs s'est pratiquement maintenu à celui de l'exercice précédent. Sur l'exercice qui vient de s'écouler, 12 407 chasseurs ont pris leur permis, contre 12 428 chasseurs sur la précédente campagne et nous notons que le nombre de nouveaux chasseurs est passé de 208 à 305 chasseurs.
Le nombre de permis nationaux a très légèrement progressé, passant de 811 à 818 permis sur la campagne 2017/2018, comme Les adhésions temporaires qui passent de 1 716 adhésions à 1 755 adhésions sur l'exercice 2017-2018.

Dans ce contexte, les recettes cotisations fédérales s'élèvent à 889 820 €, alors qu'elles atteignaient 893 125 € à la clôture de l'exercice précédent à tarifs constants.

Afin d'assurer de façon pérenne l'équilibre de la section « Générale » les ressources provenant des adhésions des détenteurs de plan de chasse jusqu'à lors destinées à la section « Dégâts Grands Gibiers » ainsi que la quote-part de 25% des contrats de services sont transférées au financement de la section « Générale ». Ce transfert augmente les ressources de fonctionnement de la section « Générale » de 139 420 €.

Dans ce contexte, les cotisations fédérales et les contrats de services et adhésions s'élèvent à 1 086 758 € alors qu'ils atteignaient 951 729 € au 30 juin 2017. Ces recettes représentent 88 % de nos ressources d'exploitation.

Les autres recettes d'activité s'élèvent à 153 954 € dont :

- 91 039 € de participations de l'Etat et des chasseurs aux frais de dossier pour la validation des permis (comparable à l'exercice précédent) ;
- 37 213 € de prestations de services (dont 17 000 € de la location des étangs pour la pisciculture au Plessis et de la maison du siège) ;
- 10 925 € de subventions reçues ;
- 8 621 € de transferts de charges d'exploitation et produits divers ;
- 2 904 € de ventes diverses.

Les produits d'exploitation sont gonflés par une reprise de provision pour retraite de 85 954 € qui intervient suite au transfert de la gestion des indemnités de fin de carrière à un fonds collectif d'assurance.

Les produits d'exploitation de la section Générale s'élèvent donc à 1 326 667 € au 30 juin 2018 contre 1 118 982 € à la clôture de l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation augmentent de 15% pour se fixer à 1 349 104 €. Cette augmentation est principalement imputable au versement exceptionnel d'une somme de 108 496 € à la CNP en couverture des engagements en matière de retraite des salariés. Ce versement est à rapprocher de la reprise de provision développée précédemment.

Les charges d'exploitation comprennent :

- les achats et charges externes qui s'élèvent à 503 503 €, contre 492 091 € au titre de l'exercice précédent ;
- les impôts et taxes pour 38 048 €, contre 36 143 € au titre de l'exercice précédent ;
- les charges de personnel de 593 421 € dont 108 496 € d'abondement au fonds collectif d'indemnités de fin de carrière pour un effectif de 9,5 équivalents temps plein, contre des charges de 458 883 € au 30 juin 2017 ;
- les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 100 702 €, contre 101 632 € pour l'exercice antérieur ;
- 113 427 € de subventions versées dans le cadre d'actions cynégétiques, contre 81 794 € sur l'exercice précédent.

Il convient de préciser que les charges d'exploitation comprennent 168 396 € de dépenses programmées, afférentes au projet associatif, qui viennent impacter le résultat d'exploitation qui est déficitaire de 22 436 € alors qu'il était déficitaire de 51 562 € au 30 juin 2017.

Le résultat financier, qui s'élève à 67 301 €, compense le déficit d'exploitation et le résultat courant s'établit ainsi à 44 865 € contre 6 619 € au 30 juin 2017. L'objectif budgétaire d'équilibrage du résultat courant, tout en intégrant les dépenses liées au projet associatif, est respecté.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de +21 195 €, acquitté un impôt de 117 € sur les produits financiers et porter en fonds dédiés 22 222 € de dévolutions de patrimoine d'autres associations, l'exercice se solde par un excédent de 43 721 €, alors que l'exercice précédent se soldait par un excédent de 149 €.

Section « Dégâts »

Les ressources de la section « Dégâts Grand Gibier » sont principalement constituées :

Du produit des plans de chasse Grand Gibier qui s'élèvent à 474 534 € au 30 juin 2018 contre 410 758 € pour l'exercice antérieur. L'augmentation du nombre d'attributions de 6,91% explique l'accroissement de ces recettes ;

Après avoir constaté un résultat financier net d'impôt de 67 629 €, l'exercice se solde par un déficit de 344 474 €, contre un déficit de 431 749 € au 30 juin 2017. Pour mémoire, le budget prévoyait un déficit de 245 549 € du fait de la participation grand gibier à 9 € à titre exceptionnel.

B – COMBINAISON DES RESULTATS DES DEUX SERVICES DE LA F.D.C.I.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, les produits d'exploitation de votre Fédération atteignent globalement 2 124 135 € au 30 juin 2018 alors qu'ils s'élevaient à 1 899 877 € au 30 juin 2017 soit une hausse de 224 258 € en partie expliquée par la reprise de provision retraite de 125 600 € suite à l'externalisation de la gestion des indemnités de fins de carrière et l'augmentation des recettes « taxe plan de chasse ».

Les charges d'exploitation sont en hausse de 132 196 € pour atteindre globalement 2 558 675 € au 30 juin 2018.

Le résultat d'exploitation est de nouveau déficitaire, mais il est en baisse de 92 063 € pour se fixer à - 434 539 € au 30 juin 2018.

Le résultat financier s'améliore, il passe de 106 281 € à 140 387 €, portant ainsi le résultat courant à - 294 152 €, contre une perte de 420 320 € au 30 juin 2017.

Après avoir constaté un résultat exceptionnel de 21 195 € et un impôt de 5 574 € sur les produits financiers et porté en fonds dédiés 22 222 € de dévolution de patrimoine d'autres associations, l'exercice se solde par un déficit de 300 753 € contre un déficit de 431 600 € au 30 juin 2017.

Nous vous précisons que le compte de résultat intègre 168 396 € de charges d'exploitation provenant de la mise en œuvre du projet associatif voté par l'Assemblée Générale du 4 mai 2013. Ces charges sont notamment affectées à la Section « Générale ».

En résumé, le déficit de 300 753 € de l'exercice se décline de la manière suivante entre les deux sections :

- Section « Générale » : excédent de 43 721 €
- Section « Dégâts » : déficit de 344 474 €

C – SITUATION FINANCIERE DE LA F.D.C.I.

Ce déficit porte les fonds associatifs à 6 032 047 €, la situation financière de notre Fédération reste très saine.

La réalisation consécutive de déficits sur la section « Dégâts » a imputé les réserves de cette section qui s'élèvent à 2 757 052 €, avant affectation du résultat 2018. Cette section dispose d'une autonomie financière qui lui permettrait de faire face à des risques exceptionnels d'indemnisation.

Avant affectation du résultat 2018, les réserves de la section « Générale » s'élèvent à 3 216 469 € à laquelle d'ajoute la réserve pour projet associatif de 359 280 €.

D - PERSPECTIVES

A ce jour, nous avons réalisé l'essentiel de nos recettes tant sur la section « Générale » que sur la section « Dégâts Grands Gibiers ». Les recettes d'exploitation sont en relation avec celles budgétées.
Nous continuons à veiller à l'évolution de nos charges qui s'inscrivent dans la ligne budgétaire.

De la collecte de la Participation Grand Gibier qui génère des recettes de 104 816 € pour 11 486 participations grand gibier et 1 378 participations grand gibier temporaires ; niveau de recettes assez comparable à celui de l'exercice antérieur avec des recettes de 103 970 €. Il est rappelé que le prix de la participation grand gibier a été porté provisoirement de 20 € à 9 € par décision de l'Assemblée Générale du 6 mai 2016 et qu'il a été porté à 20 € par décision de la dernière Assemblée Générale pour la campagne en cours.

Les ventes de « boutons sanglier » ont généré une recette de 62 730 € à tarif constant.

Les subventions reçues en provenance de la FNC s'élèvent à 44 128 €, contre 42 962 € au 30 juin 2017.

Comme sur la section « Générale » les produits d'exploitation comprennent une reprise de provision pour retraite de 39 645 € qui intervient suite au transfert de la gestion des indemnités de fin de carrière à un fonds collectif d'assurance.

Dans ces conditions, les produits d'exploitation s'élèvent à 797 468 € au 30 juin 2018 contre 782 000 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les indemnisations des dégâts sont restées significatives sur l'exercice. Elles s'élèvent à 767 295 € sur cet exercice soit un niveau quasi identique à la précédente campagne comptable (759 877 €).
Les charges directes liées aux dégâts s'élèvent à 932 494 €, contre 1 026 974 € à la clôture de l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

Charges	**2018**	**2017**	**Variations**
Indemnisations dégâts	767 295	759 877	7 418
Achats plan de chasse	20 577	19 188	1389
Protection des cultures	29 137	60 779	-31 642
Provisions pour risques d'indemnisation	14 239	65 053	-50 814
Honoraires des estimateurs	68 017	80 186	-12 169
Frais de déplacement des estimateurs	33 229	41 891	-8 662
Total	**932 494**	**1 026 974**	**-94 480**

En dehors des charges exposées ci-dessus, qui représentent 77 % des charges d'exploitation, les autres charges d'exploitation comprennent :

- les autres achats et charges externes pour 33 927 €, contre 34 518 € au titre de l'exercice précédent ;
- les impôts et taxes pour 8 958 €, contre 9 174 € au titre de l'exercice précédent ;
- les charges de personnel de 222 133 € (dont 51 151 € d'abondement au fonds collectif d'indemnité de fin de carrière) pour un effectif de 3,7 équivalents temps plein, contre des charges de 179 104 € au 30 juin 2017 ;
- les dotations aux amortissements sur immobilisations pour 7 470 € ;
- les subventions pour contrats jachère et autres charges de 4 587 €, contre 4 625 € sur l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de la section « Dégâts » s'élèvent à 1 209 571 €, en hausse de 47 469 € comparé à l'exercice précédent.

En raison de la baisse « choisie » des recettes et de versements d'indemnisations supérieures à celles budgétées, le résultat d'exploitation est déficitaire de 412 103 €.

E – SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF

Nous vous rappelons que, conformément à l'assemblée générale du 4 mai 2013, un prélèvement de 750 000 € a été effectué sur la réserve de gestion de la section « Générale » pour doter la réserve pour projet associatif.
Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, 168 396 € de dépenses ont été engagés dans le cadre du projet associatif. Ces dépenses viennent donc en diminution de la réserve pour projet associatif qui a été constituée.
Le projet associatif est arrivé à son terme au 30 juin 2018 et 703 830 € de dépenses ont été engagées (dont 277 169 € d'investissements) dans ce cadre.

F – AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'indépendance des sections, nous vous proposons d'affecter le déficit de 344 474 €, constaté sur la section « Dégâts Grands Gibiers », de la manière suivante :

- en réserve « Dégâts » pour - 344 474 €

Après affectation, les réserves de la section « Dégâts » s'élèveront à 2 412 578 €.
Nous vous proposons d'affecter l'excédent de 43 721 € provenant de la section « Générale » de la manière suivante :

- en réserve de gestion pour : 212 117 €
- en réserve pour projet associatif pour : - 168 396 € pour traduire la consommation de réserve.

Après affectation, les réserves de la section « Générale » s'élèveront à 3 428 586 € et la réserve pour projet associatif à 190 884 €.

Le projet associatif initialement limité à 5 ans est donc arrivé à son terme à la clôture de l'exercice 2018 et le projet a été pratiquement réalisé puisque les dépenses atteignent 703 830 € sur les 750 000 € prévus. Il est donc proposer à l'Assemblée générale de clôturer le projet associatif. La réserve pour projet associatif s'apurera au fil de la consommation des amortissements des matériels et équipements affectés au projet associatif.

Sur la base de ces explications, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre conseil d'administration et d'approuver les comptes au 30 juin 2018.

5. Rapport sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes (Annexes 1 & 2).

⇨ Monsieur Gérard CALAND

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30.06.2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Approuvé à l'unanimité.
L'Assemblée Générale approuve l'affectation de l'excédent de 43 721 € provenant de la section générale en réserve de gestion pour 212 117 € et en réserve pour projet associatif pour moins 168 396 €.
Approuvé à l'unanimité.

L'Assemblée Générale approuve de clôturer le projet associatif. La réserve pour projet associatif s'apurera au fil de la consommation des amortissements des matériels et des équipements affectés au projet associatif.

Approuvé à l'unanimité.

L'AG approuve l'affectation du déficit de 344 474 € dégagé par la section « dégâts grand gibier » en réserve de gestion dégâts.

Approuvé à l'unanimité.

L'AG donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017-2018.

Approuvé à l'unanimité.

6. La réforme de la chasse.

⇨Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

La réforme de la chasse. Une réforme globale et nécessaire.

- Rendre la chasse plus accessible et encourager la mobilité des chasseurs pour une meilleure gestion du grand gibier : permis national à 200 euros
- Régler la question des dégâts de grand gibier avec la contribution territoriale obligatoire
- Réorienter une partie des flux financiers cynégétiques
- Faire rentrer la chasse dans le 21ème siècle avec la gestion adaptative des espèces
- Créer une police de la ruralité et des territoires
- Favoriser une chasse responsable et moderne
- Renforcer la formation sur la sécurité
- Rechercher des simplifications administratives
- Mettre en place une éco-contribution gérée par les chasseurs
- Pérenniser les finances des Fédérations
- Inscrire la chasse au cœur des politiques de protection de la nature ordinaire avec de véritables moyens pour les FRC
- Renforcer les FRC et la FNC

Objectif : 1er juillet 2019

Ce que nous allons vous proposer :

- **Permis de chasser national à 200 € (hors assurance et frais de dossier)**
  - Application pour la saison 2019/2020 (1er juillet 2019)
  - Suppression de la validation bi-départementale
  - Par vote lors de l'Assemblée Générale de la FNC du 20 mars 2019, les frais de dossier des permis nationaux ont été fixé à 5 €
    - **Permis de chasser départemental à 138,50 € (hors assurance et frais de dossier)**
  - Suppression des communes limitrophes (maintien de l'unité territoriale)

Sur chacun de ces permis, nous retiendrons 20 euros pour le compte dégâts avant la fusion des comptabilités.

- **Maintien des validations 3j et 9j**

La contribution territoriale obligatoire :

Modification du 4 ème alinéa L 426-5 du code de l'environnement :

- « La fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs prend à sa charge les dépenses liées à l'indemnisation et à la prévention des dégâts de grand gibier. Elle en répartit le montant entre ses adhérents ou certaines catégories d'adhérents. Elle **peut notamment exiger** une participation personnelle des chasseurs de grand gibier et de sanglier, une participation pour chaque dispositif de marquage, une participation des territoires de chasse ou une combinaison de ces différents types de participation. Ces participations peuvent être modulées en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion. »
- « La fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs prend à sa charge les dépenses liées à l'indemnisation et à la prévention des dégâts de grand gibier. Elle en répartit le montant entre ses adhérents ou certaines catégories d'adhérents. **Elle exige une participation des territoires de chasse ; elle peut en complément exiger notamment une participation personnelle des chasseurs de grand gibier et de sanglier, une participation pour chaque dispositif de marquage, ou une combinaison de ces différents types de participation**. Ces participations peuvent être modulées en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion. »
- Elle exige une participation des territoires de chasse (Contribution Territoriale Obligatoire) 10 centimes d'euros de l'hectare de plaine et étang et 30 centimes d'euros de l'hectare de bois et lande

  Quelques exemples :
  - 12 ha de bois, 514 ha de plaine, 2 ha d'étang, 0 ha de landes ou friches
    CTO = ((514+2)*0,10 €) + ((12+0)*0,30 €)) = 55,2 Euros
  - 314 ha de bois, 134 ha de plaine, 19 ha d'étang, 162 ha de landes ou friches
    CTO = ((134+19)*0,10 €)+((314+162))*0,30 €)) = 158,1 Euros
- Ces sommes seront dues pour toutes les surfaces déclarées au plan de chasse. Elles seront revues chaque année en fonction des dégâts.

Création de l'Office Français de la Biodiversité et de la Chasse :

- Il est issu de la fusion de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Renforcement de la police de la chasse et de l'environnement
- Représentativité des chasseurs qui financent en partie le nouvel établissement via leur redevance.

Gestion adaptative des espèces :

- Elle consiste à ajuster régulièrement les prélèvements des espèces en fonction de l'état de conservation de leur population et de leur habitat en s'appuyant sur les connaissances scientifiques relatives à ces populations
- La liste des espèces soumises à gestion adaptative sera fixée par décret
- Ceci implique la transmission des données de prélèvement au fur et à mesure et les sanctions en cas de non transmission de ces données (interdiction de chasser les espèces concernées par exemple pour une ou plusieurs saisons selon qu'il y a récidive ou pas)

Transfert de missions aux fédérations :

- Délivrance de l'autorisation de chasser accompagné (oncfs)
- Gestion des plans de chasse (Préfet)

- Gestion des ACCA (Préfet)

Eco-contribution :

- Pour chaque permis délivré, une éco-contribution de 5 € minimum sera affectée à un fond destiné à la préservation ou la restauration de la biodiversité. Ce fond sera abondé par l'Etat à hauteur de 10 € par permis
- Ce fond sera géré par la Fédération Nationale des Chasseurs
- Toutes les actions en faveur de la biodiversité pourront y prétendre mais pas les actions purement chasse (lâchers de gibier de tir, aménagement de miradors...) ou relatives au dégâts de gibier
- 6 thématiques retenues pour la FNC, les FRC et les FDC :
  - Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau pour la préservation de la faune sauvage et de la biodiversité
  - Restaurer la nature ordinaire et la trame verte et bleue
  - Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent
  - Préserver les espèces chassables et protégées
  - Développer l'expertise et la recherche appliquée sur la faune sauvage et la biodiversité
  - Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité

Agenda :

- Les textes relatifs à cette réforme sont tributaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat.
- Dans le cadre d'une procédure accélérée, nous sommes en attente d'une date pour une commission mixte paritaire (députés/sénateurs). Celle-ci a pour vocation de trouver un compromis entre les deux Chambres. Si tel n'était pas le cas, retour à l'Assemblée Nationale.
- Tout ceci peut avoir des incidences sur le contenu du texte de loi mais aussi sur l'agenda.
- Nous ne sommes donc pas sûrs de pouvoir établir vos permis pour début juillet.
- Ceci ne concernera que ceux qui chasse le chevreuil, le renard et le sanglier en chasse estivale mais dans une période où il est nécessaire de faire baisser les populations de sangliers et les dégâts, il ne va pas falloir perdre de temps.
- Il restera aux chasseurs la possibilité de valider leur permis par internet dès que le top-départ national nous aura été transmis

7. Présentation du budget 2019 - 2020.

⇨Madame Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

Le budget de l'exercice 2019/2020 a été construit sur la base d'hypothèses d'activité prudentes et réalistes qui assurent le bon fonctionnement de notre Fédération. Ce budget intègre également les conséquences financières et comptables de la réforme de la chasse, en cours, qui vise notamment :

- à rendre la chasse plus accessible en abaissant le coût du permis de chasser au niveau national à 200 € (hors frais de dossier et assurances);
- à réorienter une partie des flux financiers cynégétiques ;
- à encourager la mobilité des chasseurs pour une meilleure gestion cynégétique du grand gibier ;

- à régler la question des dégâts de grands gibiers avec la contribution territoriale obligatoire ;
- à pérenniser les finances des fédérations ;
- à rechercher des simplifications administratives,
- à favoriser une chasse responsable et moderne.....

Comptablement et financièrement cette réforme ferait disparaitre la notion de comptabilité autonome et les sections « Générale » et « dégâts grands gibiers » qui deviendraient des sections analytiques intégrées dans une comptabilité générale unique.

Cette réforme va impacter les flux financiers de notre Fédération et votre Conseil d'Administration propose, pour faire simple, de ne maintenir que deux permis, le Départemental et le National. Ces permis permettant de chasser tous les gibiers petits ou grands. Un permis départemental à 138,50 € et un permis national à 200 € (hors frais de dossier et assurance).

L'application de la réforme de la chasse nécessitera un appui financier par la F.N.C qui se matérialiserait d'une part, par une subvention au titre de la biodiversité de 73 000 € qui se substituerait à la péréquation des dégâts grands gibiers et d'autre part par une subvention de 44 872 € en compensation de la perte des permis bi-départementaux et des temporaires 3 jours.

La réforme de la chasse implique obligatoirement de mettre en place une contribution territoriale dans le cadre de la gestion des dégâts grands gibiers. Cette contribution territoriale obligatoire, pour cette année, a été calculée sur ce qui était indispensable pour l'équilibre de notre budget. Elle a été estimée à 65 000 € pour la campagne 2019/2020 soit (0.10 € plaine + eau + 0.30 € bois + lande). Elle sera revue lorsque tous les textes relatifs à la réforme seront connus.

Au chapitre des dépenses, toujours dans le cadre de la réforme, les cotisations versées à la Fédération Nationale et la Fédération Régionale seraient respectivement limitées à 1 000 € et 500 €, ce qui constitue une économie globale d'environ 91 000 € pour notre Fédération Départementale.

C'est donc dans ce contexte de réforme que votre Conseil d'administration a élaboré ce budget.

I – Section analytique « Générale »

A) Dépenses

La F.D.C.I. maintient ses efforts de maîtrise des charges d'exploitation Ainsi, les charges d'exploitation sont évaluées à 1 136 776 € en baisse de 3,9% par rapport au précédent budget.

B) Recettes

Le budget a été établi en anticipant une baisse du nombre de chasseurs de 2,5% et la perte des permis bi-départementaux et de certains temporaires. Comme évoqué précédemment, la cotisation fédérale passerait de 65 € à 85 € par l'intégration de la participation départementale grand gibier. Corrélativement, le tarif des contrats d'affiliation et d'adhésion territoriale plan de chasse seront relevés sur cette même base à 85 €

Avec la réforme, seront affectées à la section analytique « Générale » :
- 73 000 € de contribution financière au titre de la biodiversité ;
- 44 872 € de contribution financière de fonctionnement, compensation de permis ;

Selon les hypothèses d'activité retenues et les impacts de la réforme de la chasse, les recettes d'exploitation ont été évaluées à 1 292 512 €. Ces recettes seront diminuées de 220 140 €

correspondant à une quote-part de 20 € par permis de chasser transférée à la section analytique « Dégats » en compensation des perte de recette au titre de la péréquation. Les recettes conservées sur la section « Générale » sont donc estimées à 1 072 372 €.

Les produits financiers permettront d'assurer l'équilibre budgétaire. Au cas présent, ceux-ci ont été estimés à 63 720 €.
En résumé les produits de la section analytique « Général » ont été évalués à 1 136 775 € pour 1 136 775 € de charges. C'est donc un budget équilibré qui vous est présenté.

II – Section analytique « Dégâts »

Le Budget de la section « Dégâts Grands Gibiers » est également impacté par la réforme de la chasse qui modifie son périmètre de recettes habituelles. Afin d'atteindre, l'équilibre votre conseil d'Administration propose d'affecter à cette section les recettes des contrats d'affiliation générale antérieurement affectées à la section « Générale » évaluées à 66 300 € pour cette campagne budgétaire.
La contribution territoriale obligatoire évaluée à 65 000 € vient également renforcer les recettes de cette section analytique.

A) *Dépenses*

Elles reposent principalement sur 5 postes :

- les dépenses d'indemnisation des dégâts ;
- les honoraires des estimateurs ;
- les frais de déplacements des estimateurs ;
- les dépenses de protections des cultures ;
- les charges de personnel.

Les dépenses d'indemnisation ont été estimées à 764 000 € soit la moyenne des dépenses constatées sur les deux derniers exercices.

Les autres postes de charges n'enregistrent pas de variations significatives, elles sont évaluées à 424 894 €. Le total des dépenses de la section « Dégâts Grands Gibiers » a été évalué à 1 188 894 €, en hausse de 172 826 € par rapport au précédent budget du fait du rehaussement des indemnisations.

B) *Recettes*

Avec réallocation des recettes liées aux contrats d'affiliation de 66 300 €, la valorisation de la contribution territoriale obligatoire de 65 000 € et le prélèvement de 20 € sur les cotisations fédérales qui se traduit par une recette de 220 140 €, les recettes de la section « Dégâts Grands gibiers » ont été évaluées à 1 188 894 € dont 623 120 € de plan de chasse et 60 593 € de produits financiers.

Le budget est présenté à l'équilibre.

En résumé, le budget global de la Fédération des Chasseurs de l'Indre est établi de la manière suivante :

- Total des recettes : 2 545 810 €
- Total des dépenses : 2 545 810 €
- Equilibre budgétaire : 0 €

•

Nous vous rappelons, pour conclure, les propositions qui vous sont faites en ce qui concerne la fixation des tarifs pour l'exercice 2019/2020 :

Permis de chasser	
Cotisations fédérales	85,00 €
Nouveaux chasseurs	30,00 €
Cotisations temporaires 9 jours	42,50 €
Cotisations temporaires 3 jours	21,25 €
Frais de dossier	5,00 €
Participation « grand gibier »	
Boutons sangliers (*)	10,00 €
Plan de chasse	
Chevreuil	16,00 €
Daim	10,00 €
Mouflon	10,00 €
Cerf élaphe mâle	171,00 €
Cerf élaphe femelle	116,00 €
Jeune cervidé	94,00 €
Dispositif de marquage enclos	6,00 €
Territoires	
Contrat de services base générale	85,00 €
Contrat de services des sociétés et particuliers	85,00 €
Adhésion Demandeurs de plan de chasse	85,00 €
Cotisation territoriale obligatoire	(0,10 € (plaine + eau)) + (0,30 € (bois + lande))

(*) DISPOSITIF DE MARQUAGE SANGLIER : dispositif de marquage millésimé à mettre à la patte de l'animal – Les dispositifs seront à utiliser à partir du 15 AOUT jusqu'à la date de fermeture de l'espèce : ne seront pas concernés par ce dispositif les animaux « en livrée » ou à phénotype aberrant. Comme l'an dernier, ce dispositif ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé en cas de non utilisation. Un dispositif de remplacement sera distribué sur présentation d'une attestation d'un conducteur agréé de chien de sang suite à une recherche fructueuse.

Avant de vous rendre la parole, je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

L'Assemblée Générale autorise la Fédération à verser une contribution volontaire de 0.30 € par chasseur, à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage.
Approuvé à l'unanimité.
L'Assemblée Générale approuve la proposition de budget (2 votes contre).

L'Assemblée Générale autorise toutes les opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaire à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au Conseil toutes les autorisations nécessaires à ces fins.
Approuvé à l'unanimité.

L'AG donne mandat au Conseil d'Administration pour désigner un Avocat pour représenter les intérêts de la Fédération sous couvert de son Président afin d'intervenir tant en demande qu'en défense ou en intervention conformément à l'article 7 des statuts de la Fédération.

Approuvé à l'unanimité.

8. Exposés sanitaire (Annexes 4 & 5).

⇨ Docteur Xavier Legendre.

Intervention de Mme Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires

Merci Monsieur le Président, je n'ai pas vu personnellement les sangliers traverser à la nage de la Sardaigne à la Corse mais il est de notoriété publique d'une part que la peste porcine africaine est aux portes de la Corse puisqu'elle est en Sardaigne depuis longtemps, nous la craignons énormément sur ce territoire. Et d'autre part que les sangliers traversent à la nage effectivement dans le détroit de Bonifacio, qui fait à peu près 20 kms de mer.

Mais comme vous le disiez, Docteur LEGENDRE, ma plus grosse crainte lorsque j'étais en Haute Corse, j'étais DDCSPP donc avec l'étiquette des services vétérinaires, était de les voir arriver par les sandwichs des routiers par le port de Bastia, pas par les sangliers de Bonifacio.

Le plus gros risque pour moi, sur le système insulaire comme la Corse, c'est celui-là. Quand bien même elle est déjà aux portes de la Corse par le détroit.

Et puis vous avez soulignez également les ravages de la maladie d'Aujeszky qui est présente en Corse à grande échelle et c'est vrai que la France, à part le territoire Corse, est indemne, c'est une chance, enfin, ce n'est pas une chance, c'est le résultat d'un travail considérable qui a été mené par les générations précédentes d'éleveurs et de vétérinaires. Il ne faut pas lâcher cet effort. Ce sont des maladies d'importance considérable. Des maladies aux enjeux économiques colossaux pour un Pays. On peut se rappeler la fièvre aphteuse en 2000-2001, là on était tous suffisamment adultes et responsables pour se rappeler de cette crise qui a eu lieu en France. Ce sont des maladies du même niveau. Nous devons garder un niveau de vigilance considérable.

Je n'avais pas prévu de commencer comme ça mon propos de conclusion mais merci beaucoup Docteur pour la qualité de vos exposés et de vos images qui sont magnifiques. Quand bien même les propos que vous soulevez sont inquiétants et difficiles, parfois un peu dur à regarder. Les enjeux sanitaires qui sont aussi au cœur des sujets que vous portez dans cette assemblée et en tant que chasseurs, nous dépassent évidemment largement, dépassent le loisir que peut représenter la chasse. Ils sont présents partout, notre société est très exigeante en terme sanitaire et vraiment il nous revient à tous, à tous nos niveaux, de faire tous les jours l'effort nécessaire pour maintenir une situation, la meilleure possible dans notre Pays.

Je voudrais revenir sur quelques fondamentaux finalement. Vous avez beaucoup parlé de biodiversité et de réchauffement climatique Monsieur le Président, dans cette assemblée. Je pense que le réchauffement climatique qui était sous-tendu par nos propos pourrait peut-être expliquer l'explosion des populations de sangliers que nous avons observée depuis une quarantaine d'année comme vous le présentiez Docteur. Peut-être est-ce une explication, en tout cas il est évident à mon sens que les problématiques relatives à la biodiversité autant qu'au réchauffement climatique, sont le cœur du réacteur de la loi sur la chasse qui va être prise et d'autres lois qui sont également en négociations au sein du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire qui est en charge de ces sujets. La biodiversité c'est la continuité écologique des cours d'eau. J'en parlais hier en Comité sécheresse, notamment avec les pêcheurs. Aujourd'hui, je suis avec vous et avec les chasseurs, avec Indre Nature qui est présente à nos côtés en tant qu'association et représentant de la société civile dans toutes nos actions en faveur de la nature.

La régulation des espèces fait évidemment partie de la régulation de la biodiversité et de sa promotion. Il n'y a plus de prédateur naturel. J'ai bien aimé le clin d'œil que vous faisiez à propos de la présence du loup. Je vous annonce que nous avons passé les 500 loups en France et que le plan loup va donc changer un petit peu de braquet avec un loup qui est présent certainement pas trop loin de l'Indre mais en tout cas pour le moment, il n'est pas dans l'Indre.

La régulation des populations, il nous revient donc de la faire et de ne pas laisser les crises sanitaires et les épidémies le faire à notre place. Je crois que c'est le message essentiel au niveau sanitaire que nous pouvons retenir de ce nouveau virus Usutu que vous nous présentiez tout à l'heure. La biodiversité, elle commence par une bonne connaissance de notre milieu de vie et par, finalement, la conscience que nous devons avoir.

Je recherchais tout à l'heure les propos exacts du Code de l'Environnement qui décrit l'eau comme faisant partie du patrimoine commun de la Nation. Ce sont les mots exacts du Code de l'Environnement. La nature fait partie de notre patrimoine commun pour toute notre Nation, il nous revient de la protéger, la soigner, et comme un bon jardin, cela ne peut pas se faire tout seul. Et votre intervention, mesdames et messieurs chasseurs est considérable et importante en tant que prédateur pour un certains nombres d'espèces dont il faut réguler les populations. C'est un enjeu aussi d'aménagement du territoire, je ne veux pas oublier que la chasse est un business, un sujet économique important. Bon il y a peut-être un peu d'économie circulaire mais je ne suis pas en charge des finances publiques donc je laisserai ce côté un peu disgracieux de la chasse pour d'autres. En tout cas j'ai bien noté qu'ici nous sommes dans un pays d'harmonie où les chasseurs sont bien intégrés, bien conscients et bien en fusion avec leurs territoires et qu'ils sont prêts à porter les enjeux de la nature, haut, très haut, notamment dans la Brenne qui est évidemment un lieu de tourisme basé avant tout sur la préservation de notre nature. Nous faisons le lien avec l'aménagement du territoire sur une thématique comme celle-là. Vous êtes un département d'accueil, d'accueil de chasseurs, d'accueil d'étrangers, qui apprécient cette nature et votre action est indispensable à sa préservation dans tout son ensemble autant que dans le développement de l'économie qui l'accompagne.

Je voudrais aussi souligner tous les propos que vous avez pu avoir sur les conflits d'usages, Monsieur le Président. Nous avons parlé de plusieurs de ces conflits d'usages, à propos de l'environnement et à propos de la chasse. Je pense que ces conflits d'usages ne peuvent pas se gérer sans tout le volet pédagogique que la fédération des chasseurs porte auprès des jeunes, de nos jeunes populations, de nos jeunes générations.

Il y aura moins de conflits d'usages si les uns et les autres ont connaissance de ce que vous faites et si les savoirs que vous portez sont transmis. La reconnaissance, la traque, la chasse telle que vous la pratiquez nécessite des savoirs qui sont loin d'être innés, et nous avons besoin de la génération de chasseurs que vous êtes pour transférer aux jeunes générations des bonnes pratiques. Et non seulement des bonnes pratiques mais aussi une envie, une envie de contribuer et de participer. Comme vous le disiez tout à l'heure, Monsieur, cette loi, la nouvelle loi que l'on nous annonce dans ce sens, est tout à fait indispensable.

Sur les paramètres financiers, je préfère ne pas me positionner mais il est pour moi évident que les services de l'État ne sont plus en mesure d'apporter un service de régulation pour deux raisons. La première d'abord, parce que les services de l'État ne sont plus suffisamment nombreux dans les territoires pour porter des missions d'intérêt général de ce type. Partout, nous sommes trop peu nombreux, mais en même temps parce que les problématiques liés à la surpopulation des sangliers sont telles qu'elles dépasseraient quoiqu'il arrive les enjeux d'une fonction publique d'État. Il n'est pas possible de compter sur les services de l'État pour régler de tels enjeux. C'est la raison pour laquelle les associations et les fédérations de chasseurs sont évidemment indispensables et au cœur du réacteur pour contribuer à la bonne régulation des populations. Ce qui me donne l'occasion de remercier l'ensemble de l'équipe de la fédération de chasse avec laquelle mon équipe Madame DUFFOURG et l'ensemble des personnels de la DDT en charge des problématiques de chasse, travaille au quotidien. Je voudrais souligner comme vous le disiez Monsieur le Président, que nous avons une collaboration très vive de plein de services autour de la chasse. Je voudrais saluer l'O.N.C.F.S. et Monsieur CHASTANG qui travaille de façon extrêmement régulière avec nous et dans la plus grande confiance. Je voudrais saluer à ce sujet nos louvetiers qui sont les chevilles ouvrières et bénévoles de la D.D.T. Vous les connaissez tous, œuvrer sans nos louvetiers pour la D.D.T. c'est avoir ni d'yeux ni d'oreilles dans le territoire et même pas de bras armés. Ces messieurs, parce que je crois que pour l'instant il n'y a pas encore de dame louvetier dans l'Indre, ces messieurs sont évidemment des auxiliaires bénévoles hyper importants pour la bonne marche de la chasse dans notre territoire.

Une petite parenthèse pour souligner que nous aurons besoin de renouveler le mandat de nos louvetiers et qu'il y aura peut-être quelques changements dans les territoires sur cette équipe. Les gendarmes sont présents, nous travaillons toujours avec les services de l'État en lien étroit avec les gendarmes et la gendarmerie dès lors que nous intervenons dans les territoires. Même quand nous ne sollicitons pas leur présence, nous essayons de les avertir des actions que nous menons pour que la sécurité de tous soit assurée, pas seulement des chasseurs et pas seulement de nos personnels, mais aussi des badauds, des curieux ou de L214 qui pourrait avoir de temps en temps des manifestations de crispation.
Et puis je citerais tout de même aussi mes collègues de la DDCSPP, Philippe FOURY n'est pas présent ici pour les services vétérinaires mais vous citiez un élevage de sanglier pour lequel on a dû avoir une action de tous les services en commun pilotés par la DDCSPP parce qu'il était atteint d'Aujeszky et effectivement la solidarité des services de l'État a été entière. Elle ne peut pas fonctionner malgré tout et malgré toute notre bonne volonté, sans la Chambre d'Agriculture qui nous apporte dans tout le territoire un soutien constant sur tous les sujets et y compris avec la chasse, et sans la fédération des chasseurs.
Et vous êtes tous ensemble au sein de cette fédération, comme vous le disiez, le chef d'orchestre, Monsieur le Président, vous êtes un Président dynamique et impliqué grâce auquel nous avons pu mener à bien une négociation d'un schéma cynégétique difficile. C'est vrai qu'il y a des sujets de crispation. Heureusement l'État n'est pas le seul à le porter, heureusement nous avons un Président et une fédération courageuse pour porter ces messages qui évidemment poussent vers de nouvelles méthodes parce que la situation est inédite. La surpopulation de sangliers que nous connaissons comme le réchauffement climatique, des évènements qui nous surprennent par leur ampleur, et qui nous laissent un peu démunis si nous restons avec les méthodes traditionnelles d'actions.
Je voudrais souligner l'innovation des méthodes que vous avez mises en place cette année et auxquelles nous apportons tout notre soutien. Sans vous, nous n'aurions pas réussi les actions que nous avons commencées dans les territoires. C'est essentiel de compter sur une fédération comme la vôtre avec votre rigueur et votre sérieux, toute votre équipe et vous-même, vous permettez que cette collaboration de tous les services soit efficace et contribue au maintien de l'intérêt général auquel nous sommes tous très attachés mais moi en tant que fonctionnaire, encore plus que la moyenne.
Et puis je vais terminer mes propos en soulignant que la fédération des chasseurs c'est avant tout des chasseurs et c'est vous qui êtes dans la salle, qui œuvrez tous les jours pour que cette fédération puisse exister et avoir du sens et que la chasse puisse encore exister. L'Indre qui est un bon département d'accueil, c'est évidemment grâce à vous qu'on vous le doit. La connaissance du territoire que vous avez, la régulation des populations doivent marcher de pair. Je vous encourage, bien évidemment à continuer à chasser le sanglier, à soutenir tous les efforts que nous avons pu faire cette année, cet hiver et des efforts qui coûtent chers dans tous les sens du terme, pour que ces efforts ne soient pas vain et que cette année 2019 soit le début d'une année où la régulation des populations pourra vraiment se voir et marquer les esprits. Ceci de façon à ce que l'ensemble de cette surveillance sanitaire dans tous les sens du terme, aussi bien dans le sens de la maladie, que dans le sens des dégâts, ou des accidents sur la route, que tous ces évènements sanitaires puissent se réguler, s'atténuer et qu'ils contribuent à rendre une meilleure image de la chasse auprès de toutes les populations.
Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

Remise des Médailles

Claude LIEGEOIS (Baudres)

Maurice ROGER (Chézelles)

Daniel ROUX (Vicq Exemplet)

Michel SAINSON (Fontguenand)

A la demande de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de l'Indre

Guy FAUDUET (La Pérouille)

Maurice JILLIOCQ (Saint-Marcel)

Gilles RENAUD (Fléré la Rivière)

ANNEXE 1

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
46 boulevard du Moulin Neuf
36000 CHATEAUROUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions règlementées

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE

46, boulevard du Moulin Neuf
36000 - CHATEAUROUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative
A l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 Juin 2018

COGEP AUDIT – ZAC Grandéols – Avenue Gustave Eiffel – 36130 DEOLS
Tél. : 02-54-08-30-30 – Fax : 02-54-27-99-30

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DEL'INDRE

46, boulevard du Moulin Neuf
36000 - CHATEAUROUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport spécial
Exercice clos le 30/06/2018

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

BB

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport spécial
Exercice clos le 30/06/2018

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTION N°1

Administrateur concerné : Le Président : Monsieur GENICHON
Egalement gérant de la SCI DU BLIZON

Objet : Au 30 juin 2018, les avances en compte courant faites à la SCI DU BLIZON, s'élevaient à la somme de 757 539,94 €uros.

CONVENTION N°2

Administrateur concerné : Le Président : Monsieur GENICHON

Objet : Versement de frais de représentation de 8934 €uros pour l'exercice 2017/2018, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 21/04/2017 (740 €uros par mois), et réévalués à 749 €uros au 1 janvier 2018.

CONVENTION N°3

Administrateur concerné : Le Trésorier : Monsieur LEDOUX
Egalement président de l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs

BB

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport spécial
Exercice clos le 30/06/2018

Objet : Versement d'une subvention à l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs ; dont le montant s'élevait à 2 634€uros, pour l'exercice 2017/2018.

Fait à Déols, le 19 février 2019

Le Commissaire aux Comptes

COGEP AUDIT
Bayram BOZBIYIK

ANNEXE 2

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
46 boulevard du Moulin Neuf
36000 CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

46, boulevard du Moulin Neuf
36000 - CHATEAUROUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE

46, boulevard du Moulin Neuf
36000 - CHATEAUROUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Rapport du commissaire aux comptes
à l'assemblée générale ordinaire

COGEP AUDIT – ZAC Grandéols – Avenue Gustave Eiffel – 36130 DEOLS
Tél. : 02-54-08-30-30 – Fax : 02-54-27-99-30

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2018

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BB

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La valorisation des provisions « dégâts gibiers » figurant au passif du bilan de votre association, et présentée dans l'annexe des états financiers.

Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour l'estimation de cette valeur. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2018

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

P93

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2018

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

COGEP AUDIT

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30/06/2018

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Déols, le 19 février 2019
Le Commissaire aux Comptes

COGEP AUDIT
Bayram BOZBIYIK

KPMG

Association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Comptes annuels

08/01/2019

KPMG

Bilan actif

FAssociation Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 30/06/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	43 268	38 469	4 798	5 916
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**43 268**	**38 469**	**4 798**	**5 916**
	Immobilisations corporelles	Terrains	366 098	157 225	208 872	191 998
		Constructions	1 828 123	1 556 050	272 072	239 396
		Inst.techniques, mat.out.industriels	297 749	262 995	34 753	49 025
		Autres immobilisations corporelles	386 526	324 106	62 420	77 200
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours	13 101		13 101	
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**2 891 598**	**2 300 378**	**591 220**	**557 622**
	Immobilisations financières (2)	Participations	50 565		50 565	50 565
		Créances rattachées à des participations	757 539		757 539	757 539
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	228		228	228
		TOTAL	**808 334**		**808 334**	**808 334**
		Total I	**3 743 201**	**2 338 848**	**1 404 352**	**1 371 872**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	690		690	
		Autres créances	4 684		4 684	10 333
		TOTAL	**5 374**		**5 374**	**10 333**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	1 443 108		1 443 108	1 443 108
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 925 807		3 925 807	4 399 966
		Charges constatées d'avance (4)	42 613		42 613	41 445
		Total II	**5 416 903**		**5 416 903**	**5 894 852**
Charges à répartir sur plusieurs exercices		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**9 160 105**	**2 338 848**	**6 821 256**	**7 266 725**

Renvois

(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Engagements reçus

Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents
Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre
Autres

Edité à partir de Loop V3.9.3

Bilan passif (avant répartition)

Association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves		
		Report à nouveau	6 332 800	6 764 401
		Résultat de l'exercice	-300 753	-431 600
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	6 032 047	6 332 800
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	14 239	190 652
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	22 222	
		Total II	36 461	190 652
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	1 150	3 100
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 136	56 024
		Dettes fiscales et sociales	164 986	164 531
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
		Autres dettes	379 207	358 865
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance	160 267	160 751
		Total III	752 747	743 271
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	6 821 256	7 266 725
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	752 747	743 271
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Edité à partir de Loop V3.9.3

Compte de résultat

Association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Période de l'exercice 01/07/2017 30/06/2018
Période de l'exercice précédent 01/07/2016 30/06/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	5 070	5 154
	Production vendue : Biens	642 080	575 438
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	84 123	96 021
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**731 273**	**676 614**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	1 086 758	1 091 677
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	103 353	99 657
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	199 498	31 239
	Autres produits	3 252	689
	Total des produits d'exploitation I	**2 124 135**	**1 899 877**
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	44 828	74 620
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	858 850	843 068
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	552 008	570 842
	Impôts, taxes et versements assimilés	47 006	45 317
	Salaires et traitements	426 066	413 433
	Charges sociales	389 488	224 554
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations amortissements	108 172	103 171
	provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions	14 239	65 052
	Subventions accordées par l'association	111 181	76 602
	Autres charges	6 832	9 815
	Total des charges d'exploitation II	**2 558 675**	**2 426 479**
	Résultat d'exploitation (I-II)	-434 539	-526 602
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations	7	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	133 362	90 541
	Reprises sur provisions, transferts de charges		8 183
	Différences positives de change	7 016	8 648
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	**140 387**	**107 372**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 091
	Total des charges financières VI		**1 091**
	Résultat financier (V-VI)	140 387	106 281
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-294 152	-420 320
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

Edité à partir de Loop V3.9.3

Compte de résultat

Association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Période de l'exercice 01/07/2017 30/06/2018
Période de l'exercice précédent 01/07/2016 30/06/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 798	1 271
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	400	7 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	**23 198**	**8 771**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 002	2 635
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 503
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	**2 002**	**5 139**
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	21 195	3 632
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	5 574	14 912
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	22 222	
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	2 287 721	2 016 021
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	2 588 474	2 447 621
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	**-300 753**	**-431 600**
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V3.9.3

Association Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018

08/01/2019

KPMG Entreprises
Equipe Berry
Centre Colbert - 3 place Colbert
B.P. 132
36003 Châteauroux cedex
France

Téléphone : +33 (0)2.54.22.03.31
Télécopie : +33 (0)2.54.22.57.20
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018

Montant exprimés en EUR

Le 3 décembre 2018
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
46 boulevard du Moulin Neuf
36000 CHATEAUROUX
Ce rapport contient 12 pages
AG eh

AG eh

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Table des matières

1	Fait majeurs	1
1.1	Evènements principaux	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.2	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Immobilisations incorporelles	2
2.1.2	Immobilisations corporelles	2
2.1.3	Actif circulant - Classement par échéance	3
2.1.4	Produits à recevoir	4
2.1.5	Valeurs Mobilières de Placement	4
2.1.6	Charges constatées d'avance	4
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Tableau des réserves	7
2.2.3	Provisions et dépréciations inscrites au bilan	7
2.2.4	Etat des dettes	9
2.2.5	Dettes financières	9
2.2.6	Charges à payer	10
2.2.7	Produits constatés d'avance	10
3	Informations relatives au compte de résultat	11
3.1	Engagement en matière de retraite	11
3.2	Résultat par activité	11
4	Autres informations	12
4.1	Effectif moyen	12
4.2	Honoraires des commissaires aux comptes	12

AG eh

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Fait majeurs

1.1 Evènements principaux

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un déficit de 301 K€ soit une amélioration de 131 K€ par rapport à l'exercice précédent.

- Le résultat de la section « dégâts » est un déficit de 344 K€, ce résultat s'améliore de 88 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ce déficit s'explique d'une part par une baisse du prix timbre Grands Gibiers votée lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2016 qui est passé exceptionnellement de 20 € à 9 € pour l'exercice clos 30/06/2017, ce prix a été maintenu sur l'exercice clos 30/06/2018. D'autre part les indemnisations des dégâts sont restées significatives (767 K€ en hausse de 7 K€). Il convient de préciser que le budget établi pour l'exercice 2017/2018 faisait apparaître un déficit de 246 K€.

- La section « générale » affiche un résultat de 44 K€ dont 67 K€ de résultat financier. Le résultat d'exploitation est un déficit de 22 K€. Afin d'assurer de façon pérenne l'équilibre de l'exploitation de la section « Générale », les ressources provenant des contrats d'affiliation des demandeurs de plan de chasse jusqu'à lors destinées à la section « Dégâts Grands Gibiers » ainsi que la quote-part de 25 % des contrats de services sont transférés au financement de la section « Générale ». Ce transfert de recettes s'élèvent à 140 K€ sur l'exercice clos au 30/06/2018.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Il est rappelé ici que la F.D.C.I applique pour la comptabilisation des indemnisations de dégâts grands gibiers, la méthode préconisée par la Fédération Nationale des Chasseurs dite « choix 1 ».

1.2.1 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.2 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1 Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 4 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements des terrains	Linéaire	8 à 25 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements ameng. des constructions	Linéaire	8 à 15 ans
Installations à caractères spécifiques	Linéaire	15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans
Collections	Linéaire	5 ans
A.A.I divers	Linéaire	15 ans

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.2.1 Immobilisations et amortissements

- *Immobilisations*

Rubriques	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	42 725	1 440	897	43 268
Immobilisations corporelles	2 791 026	139 212	38 640	2 891 598
Immobilisations financières	808 334			808 334
Total	**3 642 085**	**140 652**	**39 537**	**3 743 201**

- *Amortissements*

Rubriques	Amortissements cumulés début exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements exercice	Amortissements cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles	36 809	2 558	897	38 470
Immobilisations corporelles	2 233 404	105 614	38 640	2 300 378
Immobilisations financières				
Total	**2 270 213**	**108 172**	**39 537**	**2 338 848**

2.1.3 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an à l'exception de la créance de la SCI du Blison qui s'élève à 757 540 €.

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	757 540		757 540
Prêts (1)			
Autres	228		228
Créances de l'actif circulant	690	690	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	4 684	4 684	
Charges constatées d'avance	42 613	42 613	
TOTAL	**805 755**	**47 987**	**757 768**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30.06.2018	30.06.2017
Organismes sociaux, autres créances	0	0
Subvention à recevoir	0	0
Divers produits à recevoir	18	9 333
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	2 243	2 243
Intérêts courus sur D.A.T	257 848	176 318
Intérêts courus sur bons capitalisés	30 216	
Total	**290 325**	**187 894**

2.1.5 Valeurs Mobilières de Placement

Titre	Valeur d'Acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Obligations (Valeur globale de portefeuille)	442 965	446 278	3 313	
Contrat de capitalisation	997 900	1 048 801	50 901	
Total	**1 440 865**	**1 495 079**	**54 214**	

Les VMP sont inscrits au bilan à leur coût historique et les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.1.6 Charges constatées d'avance

Détail	30.06.2018	30.06.2017
Charges d'exploitation	42 613	41 445
Total	**42 613**	**41 445**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. (Imprimé en France).

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

L'Assemblée Générale du 7 mai 2014 a entériné un projet associatif pour la période 2013-2018.

Depuis quelques années, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre réalise des excédents correspondant à une gestion rigoureuse. Les fonds ainsi obtenus sont programmés en matière d'investissements et de dépenses d'exploitation pour la mise en place du projet associatif suivant.

Le tableau ci-après présente les axes majeurs, les budgets et les dépenses afférentes au projet associatif :

Description	Budget sur 5 ans	Dépenses 06/2014 et 06/2015	Dépenses 06/2016	Dépenses 06/2017	Dépenses 06/2018	Cumul des dépenses au 30/06/2018	Solde 06/2018
Développement des études, suivis et recherche faunes sauvages	200 000	93 039	47 962	31 523	9 143	181 667	18 333
Conseil et accompagnement financiers des gestionnaires de territoires	150 000	68 176	25 782	20 636	27 193	141 787	8 213
Recrutement de nouveaux chasseurs	100 000	1 131	777	4 950	62 321	69 179	30 821
Communication sur les activités liées à la chasse	100 000	63 093	37 793	33 655	31 331	165 872	-65 872
Valorisation du domaine du Plessis	200 000	26 818	38 785	50 442	29 278	145 323	54 677
Total du projet Associatif	**750 000**	**252 257**	**151 100**	**141 206**	**159 267** **Cf. (1)**	**703 830**	**46 170**

(1) Dont investissement : 30 796 €

Dont charges d'exploitation : 128 471 €

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.2 Tableau des réserves

Nature	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Réserve immobilisée				
Réserve de gestion	3 073 573	142 897		3 216 469
Réserves « Dégâts Grands Gibiers »	3 188 802		431 750	2 757 052
Réserve pour projet associative (Cf. *1)	502 027		142 747	359 280
Total des Réserves	**6 764 402**	**142 897**	**574 497**	**6 332 801**

*1 : dont projet associatif 2017 : 111 695 € et correction affectation projet associatif 2016 : 31 052 €.

2.2.3 Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Nature	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Provision pour risques et charges				
Provision pour pensions et obligations assimilées	125 600		125 600	0
Provision pour indemnisation dégâts grands gibiers	65 053	14 239	65 053	14 239
Autre provisions pour risques				
Total des provisions pour risques et charges	**190 653**	**14 239**	**190 653**	**14 239**
Dépréciations				
Sur valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Total des dépréciations	**0**	**0**	**0**	**0**
Total provisions et dépréciations	**190 653**	**14 239**	**190 653**	**14 239**
Dotations et reprises d'exploitation		14 239	190 653	.
Dotations et reprises financières				

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Provision pour indemnisations « Grands Gibiers »

Lorsque l'une au moins des informations nécessaires au calcul de l'indemnité n'est pas encore connue au moment de l'arrêté des comptes annuels, une provision pour risque est calculée. 12 dossiers déposés avant le 30 juin ont fait l'objet d'une provision pour risque de 14 239 €.

Passif éventuels

Dès lors qu'il n'est pas possible de calculer un montant suffisamment précis de l'indemnité, faute d'informations suffisantes, notamment sur les surfaces et quantités détruites, les barèmes d'indemnisation, les éventuelles sorties de ressources doivent être évaluées.

Au 30 juin 2018, un passif éventuel de 30 162 € correspondant à 28 dossiers pour lesquels seules les indemnités réclamées par les exploitants sont connues, a été évalué.

Reprise provision départ à la retraite

La FDCI a souscrit à un Fonds collectif d'indemnités de fin de carrière.
A ce titre, un montant de 159 648 € a été versé à CNP Assurances en Novembre 2017.
Ce montant est supérieur à notre estimation de la P.I.D.R. à l'ouverture de l'exercice (125 600 €), la provision retraite inscrite au bilan a par conséquent été reprise en totalité sur l'exercice clos 30/06/2018.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.4 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	1 150	1 150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 136	47 136		
Dettes fiscales et sociales	164 986	164 986		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	379 207	379 207		
Produits constatés d'avance	160 267	160 267		
TOTAL	**752 746**	**752 746**	**0**	**0**
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 150			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 100			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.5 Dettes financières

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt bancaire	0	0		
TOTAL	**0**	**0**		

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2.6 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30.06.2018	30.06.2017
Fournisseurs factures non parvenus	23 534	31 908
Dettes provisionnées sur congés à payer	107 504	98 839
Divers charges sociales à payer	2 632	2 448
Etat, charges à payer	7 810	7 652
Indemnisations dégâts et vacations des estimateurs à payer	374 680	331 026
Autres charges à payer	4 443	5 311
Total	**520 603**	**477 184**

2.2.7 Produits constatés d'avance

Détail	30.06.2018	30.06.2017
Adhésions territoriales	23 075	24 640
Taxes plan de chasse	132 422	130 621
Bracelets	0	390
Boutons sangliers	4 770	5 100
Total	**160 267**	**160 751**

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Engagement en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à 137 250 €, charges sociales comprises. Les engagements ne sont plus comptabilisés sous forme de provision.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.60 % ;
- mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles ;
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1 % ;
- turnover : statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

La FDCI a souscrit à un Fonds collectif d'indemnités de fin de carrière.
A ce titre, un montant de 159 648 € a été versé à CNP Assurances en Novembre 2017. Ce montant est supérieur à notre estimation de la PIDR à l'ouverture de l'exercice (125 600 €), la provision retraite inscrite au bilan a par conséquent été reprise en totalité sur l'exercice clos 30/06/2018.

3.2 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
• Section Générale		43 721
• Section Dégâts grands gibiers	344 474	
Résultat de l'exercice (deficit)	**300 753**	

Le projet associatif a entraîné des charges d'exploitation de 168 276 € affectées à la section générale.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Techniciens	5
Employés	4
Total	13

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 021 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	10 021 €

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].